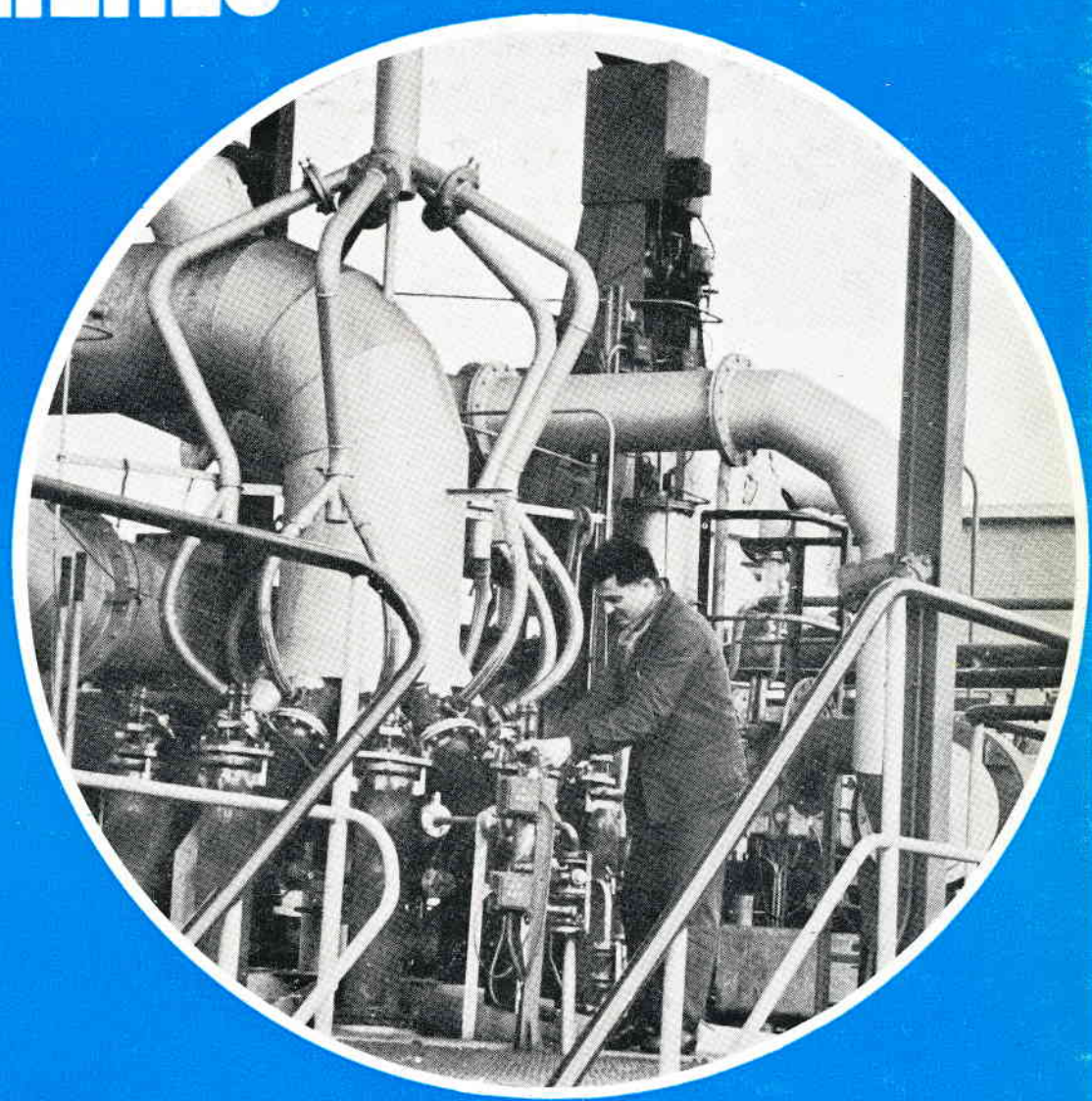


LAVIE

DES COLLECTIVITES OUVRIERES

REVUE DES COMITES D'ENTREPRISE ET SIMILAIRES



● ● le comité central de
groupe ● ● ● la c. c. a. s. à
l'heure de serbonnes ● les
piscines

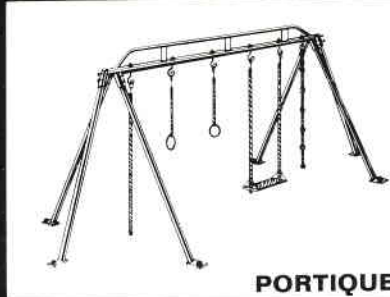
33

fév. 69 / 2,50 F

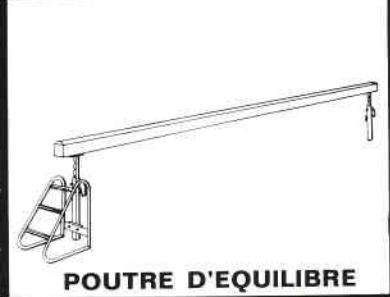
matériel de sport



BASKET



PORTIQUE



POUTRE D'EQUILIBRE



TOBOGGAN

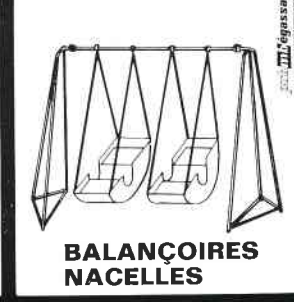
jeux pour enfants



TRIPLE POTENCE



BALANÇOIRES
OSCILLANTES



BALANÇOIRES
NACELLES

MATERIEL DE SPORT :

Poteaux de volley-ball - Buts de hand-ball et de foot-ball -
Poteaux de saut - Potences - Ensembles de suspension - etc...

JEUX POUR ENFANTS :

Cages à poules - Tours à grimper - Tourniquets - Manèges - etc...

HUSSON & C^o, S.A. 16, GRANDE RUE - 68-ORBÉY - TÉL (89) 47-20-72 - 73-74



HUSSOR

LA TECHNIQUE MODERNE DU BÉTON ARMÉ (Système Breveté)

Rapidité

25 jours pour bassin école
12,50 x 6
45 jours pour bassin 25 x 10.

Simplicité

Filtres sable ou diatomées à
vanne unique de manœuvre
pour bassin école. Filtre à auto-
maticité totale pour grands
bassins.

Qualité

Béton armé et coulage en
continu du fond et des parois
par l'utilisation du système bre-
veté PARNOR. Variété de re-
vêtements. Etanchéité par en-
duit spécial Parfix.

Finition

Goulotte mosaïque bleue.
Quai ciment blanc ton pierre.
Piscine livrée en ordre de mar-
che avec échelles acier inox et
balai aspirateur.

Dépôt et vente de matériel
Jacuzzi pour piscines privées

PISCINES...

collectives et publiques

colonies de vacances

centres aérés



Une seule
commande
Un seul fournisseur
Un seul responsable

Financement assuré
5 - 10 et 15 ans

PARNOR

CONSTRUCTEUR DE PISCINES

149, Avenue Ambroise Croizat - 77 - VILLEPARISIS - Tél. 927.70.18

IMPLANTATION-TERRASSEMENT-CONSTRUCTION-FILTRATION-MATÉRIEL-CHAUFFAGE

Nos annonceurs sont à votre disposition

ILS VOUS TRANSMETTENT LEURS MESSAGES :

ALIMENTATION

Borel (restauration)	38
Milliat Frères (pâtes)	35
Phydor (desserts)	40
Ruy (desserts)	34
S.G.R.E. (restauration)	16

INSTALLATIONS - EQUIPEMENTS

Biaugeaud (ouvre-boîtes)	34
Canonne (équip. infirmerie)	8
Cocambroche (équip. cuisine)	38
Codigel (équipement)	33 et 35
Franor (couverts)	3
Gestetner (duplicateurs)	3
Hussor (équip. sportif)	2
Magasins de France (bungalows)	36 et 37
Miss-France (piscines)	34
Monoservice (couverts-carton)	16
Pachoud (bungalows)	6
Parnor (piscines)	2
Ross-France (blanchisserie)	39
SOCOPAP (équipement)	15
SOPARECO (équipement)	39
Vroman (équip. sportif)	38

DIVERS

Buisson (chasse, pêche)	6
C.D.L.P. (livres et disques)	4
Fillon (jouets)	38
La Carte Publicitaire	25 et 26
Offres et annonces	27
O.S.C.M. (lunetterie-optique)	4
Scholl (pansements)	35

Si vous désirez un renseignement,
une information plus complète,

N'HÉSITEZ PAS !
... vous trouverez plus loin des
cartes qui faciliteront votre
correspondance.

possédez-vous le
**GUIDE PRATIQUE
DES MEMBRES DES C. E. ?**

Commandes du « Droit Ouvrier », 213, rue La Fayette, Paris-10^e.
C.C.P. Paris 11.779.49. Prix : 4,50 F.



INOX

Franor

68, 70, RUE AMELOT - PARIS

COUVERTS
COUTELLERIE
ORFÈVRERIE

★ Catalogue sur demande
Prix spéciaux pour Collectivités

**responsable syndical
êtes-vous**

BIEN EQUIPÉ ?

L'homme d'aujourd'hui est sollicité sans cesse par des messages d'information, de propagande ou de publicité, qui s'appuient sur les derniers progrès techniques de duplication. De son côté, l'information syndicale, pour atteindre son but, a besoin d'un équipement moderne, rapide et sûr. A l'intention des responsables, Gestetner a mis au point une ample documentation, véritable tour d'horizon des procédés modernes de duplication, stencil et offset. Les méthodes, les matériels, leurs rendements, leurs applications y sont clairement confrontés. D'utiles conseils sont également inclus pour l'établissement des documents et pour la gravure des stencils ou plaques. Demandez le Cahier n° 934 à GESTETNER, 71, rue Camille Groult, 94-VITRY, Tél. 482.47.85

Clé : 934

Vous désirez **CRÉER** ou **ENRICHIR**
une **BIBLIOTHÈQUE**
une **DISCOTHÈQUE**

N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONSULTER

Centre de Diffusion du Livre et de la Presse

Tél. : 344 72-49 142, Boulevard Diderot, PARIS 12^e Métro: Nation ou Reuilly-Diderot

TRENTE ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



VOS LUNETTES

peuvent être exécutées au tarif de
remboursement de la Sécurité Sociale
en vous adressant au Service de :

LUNETTERIE OPTIQUE

des Œuvres Sociales Coopératives
et Médicales C.G.T., 4, avenue Riche-
rand, Paris-10^e. BOT. 14-20.

GRAND CHOIX DE LUNETTES, VERRES,
MONTURES, ETUIS

Toutes les ordonnances des spécialistes sont
exécutées avec le plus grand soin par des
opticiens qualifiés.

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 A 12 H.
ET DE 14 H. A 18 H. 45. METRO: "REPU-
BLIQUE" - "GONCOURT" - "BONSER-
GENT" — AUTOBUS: 75 et 46 (ARRÊT
HÔPITAL SAINT-LOUIS).

ÉDITORIAL	7	Croisière sur le Danube	L. Mascarello
ACTUALITÉ	10	La C.C.A.S. à l'heure de Serbonnes	D. Cinq
VIE SYNDICALE	17	Un fruit de mai, le retour des C.E. dans les houillères	A. Dufresne
ÉCONOMIE	30	Pour des Comités Centraux de Groupe	M. Verdon
LOISIR	20	Les piscines	A. Bouvier et R. Le Roy Wattiaux
SPORT	29	Communiqué commun C.G.T./F.S.G.T.	
LÉGISLATION	24	En ouvrant notre courrier	
INFORMATION	28	Il faut savoir...	
PRESSE	8	Flash-presse	
Photographies et dessins		g. azenstarck (1, 10, 11, 12, 13, 32) ; doc. aquatic/m. ridart (20, 21, 22, 23) ; doc. kuhlmann (31) ; doc. revue « équipement pour la jeunesse, le sport, les loisirs »/graphoto (21) ; ed. mar (18).	

COMITÉ DE PARRAINAGE

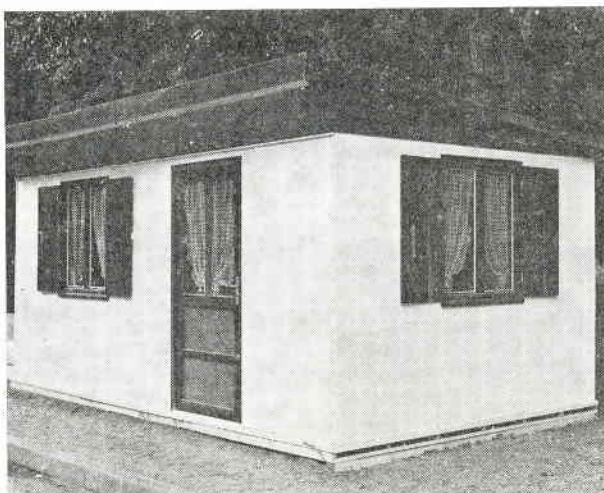
L. MASCARELLO, Secrétaire de la C.G.T., chargé des liaisons avec les comités d'entreprise et similaires.

BEUZET Francis, Représentant de la Fédération C.G.T. des Cheminots au Comité Mixte Central du Matériel et de la Traction S.N.C.F., Paris • CORNIOU Augustin, Secrétaire du C.E. de la R.A.T.P., Paris • CROUTEL Pierre, Secrétaire du C.E. de la B.N.P., Paris • DESHAYES Raymond, Responsable des activités culturelles du C.E. de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, Paris • DEVERRIERES Jacques, Représentant de la Fédération C.G.T. des Finances au Conseil National d'Etudes Sociales du Ministère des Finances, Paris • DUFOUR Daniel, Secrétaire du C.E. Hispano-Suiza, Bois-Colombes • FOULON Victor, Président-Directeur de la C.C.P.M., Beaumont-en-Artois • GABRIELLI Adam, Secrétaire-adjoint du C.E. Dunlop, Montluçon • GAILLARD Robert, Vice-Président de la C.C.A.S. des électriciens et gaziers, Membre du bureau de la Fédération C.G.T. des Industries de l'Energie, Paris • GAUDICHEAU Gérard, Secrétaire du C.C.E. Air France, Paris • HERNOT Jean, Membre du bureau de l'U.S.T.M. (C.G.T.) de la région parisienne, Paris • JAILLOT Claude, Membre du C.E. Renault, Boulogne-Billancourt • LINET Roger, Directeur du Centre de Rééducation Professionnelle « Suzanne Masson », Paris • MOREAU Robert, Secrétaire-adjoint du C.C.E. S.N.E.C.M.A., Paris • MOUTERDE Jean, Directeur des activités sociales du C.C.E. Berliet, Vénissieux • SAMSON Camille, Co-Directeur des « Œuvres sociales, coopératives et médicales », Paris.

ABONNEZ-VOUS ! 4 NUMÉROS : 9 F

Pour vous abonner à "La Vie des Collectivités Ouvrières", il suffit d'adresser un virement postal (ou mandat de versement) à "La Vie Ouvrière" (V.C.O.), 33, rue Bouret, Paris (XIX^e), C.C.P. Paris 18-256-36, en précisant sur la partie Correspondance : « Nouvel abonnement à "La Vie des Collectivités Ouvrières", à adresser à

Éditée par la nouvelle S.A. "LA VIE OUVRIÈRE", 33, rue Bouret, PARIS-XIX^e ■ Directeur de Publication : Henri KRASUCKI ■ Secrétaire de Rédaction : Dominique CINQ ■ Pour toutes correspondances rédactionnelles : LA V.C.O. (secrétariat de rédaction), 213, rue Lafayette - PARIS-10^e ■ Régie publicitaire : "AGENCE CENTRALE DE PUBLICITE" (Michel CASIMIR), 187, quai de Valmy, Paris-10^e - Tél. : 205-87-58 ■ © Tous droits réservés. Les articles ne peuvent être reproduits qu'en accord avec l'Administration ■ Imprimerie Robin et Mareuge - 7, Cité de Gènes - PARIS-XX^e.



ABRIS DÉMONTABLES DE WEEK-END

Montage rapide
dans toute la France

Formalités administratives
réduites

COMPAGNIE D'ÉQUIPEMENTS PACHOUD

142, rue Legendre, PARIS (17^e). Tél. 228-33-52

« EXPOSITION PERMANENTE », 15-17, rue Saint-Denis, AUBERVILLIERS
Tél. : FLA. 39-94

(OUVERT LE DIMANCHE)

TOUT POUR LA CHASSE LA PÊCHE L'AQUARIUM

- * LES ARMES DE CHASSE
- * LES ARMES DE TIR
- * TOUTES LES MUNITIONS
- * PÊCHE A LA MOUCHE
- * PÊCHE AU LANCER
- * PÊCHE EN MER
- * POISSONS EXOTIQUES
- * PLANTES AQUATIQUES
- * APPATS - VIFS toute l'année

TCUS ACCESSOIRES

TENUES DE PÊCHE ET CHASSE POUR HOMME ET DAME

Lucien BUISSON

179, RUE LAFAYETTE - PARIS (10^e) - TÉL. 607-66-09
A 2 MINUTES DE LA GARE DU NORD

vous offre

15 % DE REMISE SUR TOUS LES ARTICLES
TOUTES LES GRANDES MARQUES

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE - VENTE PAR CORRESPONDANCE FRANCO DE PORT SUR FRANCE
EXPÉDITION SUR TOUTE LA FRANCE FRANCO DE PORT



croisière sur le danube

Le Comité syndical international de tourisme social et de loisirs constitué depuis plusieurs années, organise du 5 au 18 août prochain une croisière sur le Danube.

Au cours du voyage qui se fera sur un bateau hongrois, les participants visiteront Budapest, Belgrade, Bucarest, Mamaïa, les Portes de Fer et plusieurs villes en Bulgarie sur la Mer Noire (1).

Comme chaque année la C.G.T. attache une grande importance à cette croisière de l'« Amitié ». Dans un monde en pleine mutation où l'amitié et la solidarité entre les peuples prennent de plus en plus une signification profonde, alors même que la guerre sévit au Viet-Nam, en Angola, que le Moyen-Orient reste une poudrière dangereuse et que la Paix à laquelle les peuples aspirent est encore à gagner, les organisations confédérées se doivent de comprendre la profonde signification de cette croisière.

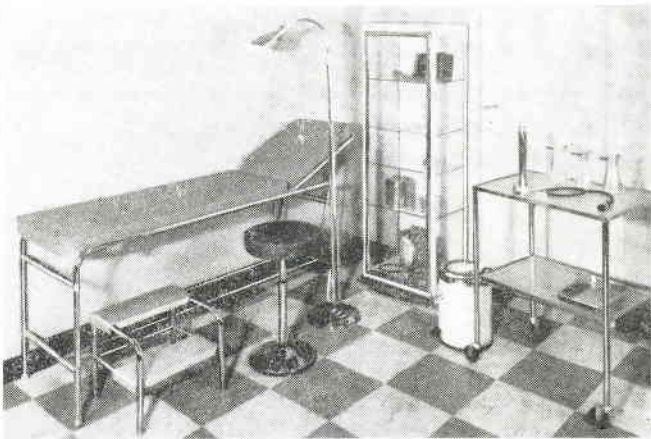
C'est pourquoi elles auront à cœur de pourvoir, par le canal des Comités d'Entreprise, au contingent alloué (24 places). Elles agiront pour faire comprendre à nos militants membres des C.E. la portée politique de cette initiative pour la réalisation de laquelle ils doivent faire des efforts, y compris en allouant éventuellement une aide financière (dans le cadre du budget « vacances » du C.E.) à ceux qui postuleraient une place pour ce voyage.

Cette aide a une portée considérable, car elle sera une contribution efficace à une réalisation de nature à développer les sentiments d'internationalisme, d'amitié et de solidarité entre les travailleurs.

(1) Voir en page 28 les informations pratiques concernant cette croisière.

une infirmerie
à installer ?...

commencez par demander un devis gratuit à Canonne



CANONNE vous propose par exemple ce cabinet médical, le classique "Chromé". CANONNE, spécialiste du matériel d'équipement médico-chirurgical, tient à votre disposition une documentation qui vous donnera un aperçu des principaux mobiliers, matériels et instruments médico-chirurgicaux que ses services peuvent vous offrir.

Devis gratuit sur simple demande.

ÉTABLISSEMENTS

49, rue Réaumur, PARIS 3^e - 272 83 03 +

Canonne



LOGEMENT : LE RYTHME EST LENT

... Avec 415.000 logements terminés en 1968, la France retombera à un taux de 8,3 logements pour 1.000 habitants, ce qui la ramènera au-dessous du niveau de 1965.


Notre pays n'est donc pas près d'abandonner cette huitième place qui est à peu près celle qu'elle occupe au classement établi par les Nations Unies, portant sur cinq années (1963-1967). Avec une moyenne de 8 logements seulement pour 1.000 habitants, nous sommes, en effet, devancés assez nettement par le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse, l'U.R.S.S., l'Allemagne de l'Ouest et la Suède. Au cours de ces cinq dernières années, l'Islande elle-même a fait presque aussi bien que nous, avec 7,9 logements pour 1.000 habitants, et l'Espagne arrive aussitôt après (7,7).

... On est malheureusement assez loin avec 422.500 logements terminés en 1967 et 415.000 en 1968, alors que l'Union Soviétique livrait 2.315.000 logements en 1967, l'Allemagne de l'Ouest 572.300 et la Grande-Bretagne 419.900. D'autre part, alors qu'en France le nombre de logements construits n'augmentait que de 1,1 % d'une année à l'autre, il progressait de 26,2 % à Chypre (!), de 23,5 % en Irlande, de 18,4 % en R.D.A., de 11,4 % en Suède, de 10,9 % en Hongrie, de 10,8 % au Danemark, de 7,2 % en Pologne, de 4,1 % aux Pays-Bas, de 3,3 % en Roumanie, de 2,7 % en Angleterre, de 3,5 % en Islande, et de 1,6 % en Tchécoslovaquie...

(« L'Humanité », 13 février 1969.)


UN CHOMEUR JOUE UN ROLE UTILE...

« Faire la révolution du chômage » apparaît également comme l'une des conditions préalables au développement du marché de l'emploi. D'abord, on doit se préoccuper de faire sa place dans l'enseignement à la finalité économique, c'est-à-dire de former de vrais techniciens au lieu de s'accrocher



désespérément à une « économie suicidaire qui serait dotée de deux sociologues pour un technicien, de deux commerçants pour un ouvrier et de médecins au rabais ».

En second lieu, une véritable révolution de la réglementation du chômage devient nécessaire. Chaque année, un million d'actifs ou bien davantage changent d'emploi. Un certain nombre s'inscrivent comme demandeurs d'emploi et le restent quelques semaines. Tout porte à croire que le nombre de ces transitaires va s'accroître à l'avenir suivant le rythme du progrès.



Désormais il faut, affirme le rapport Lepoyvre, que le vrai demandeur d'emploi, rendu disponible à la suite d'une fermeture ou d'un licenciement collectif, soit considéré et traité comme s'il remplissait une fonction utile à la société. Il doit être rémunéré comme tel par les allocations d'attente et de réorientation, lesquelles se substituent à l'indemnité de chômage et seraient accompagnées d'une vive incitation, d'un encouragement sous forme de primes à la formulation de réorganisation et de réadaptation...

(« Les Echos », 9 janvier 1969.)

« A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL » : DES PROGRÈS GRACE A MAI

... Chiffres cités par Mme Guilbert : d'après les plus récentes statistiques de l'I.N.S.E.E. (qui datent déjà de 1966), on notait un écart de 36 % entre le montant annuel moyen, toutes catégories réunies, des salaires masculins et féminins, au détriment des femmes bien entendu. Il s'agit là des salariés permanents du secteur privé travaillant à temps complet.

... Sur le plan des salaires horaires, établis pour chaque catégorie professionnelle, l'écart moyen entre les salaires des hommes et des femmes appartenant à une même catégorie (calculé par le Ministère des Affaires Sociales) était de 10,1 % au 1^{er} janvier 1966 et de 9,5 % au 1^{er} janvier 1968. Les accords de Grenelle, expliqua Mme Guilbert,

l'ont amenuisé puisqu'il était de 7,3 % au 1^{er} juillet 1968 et de 7,4 % au 1^{er} octobre de la même année. Le relèvement du S.M.I.G. en contribuant à celui des salaires les plus bas, a donc favorisé... les défavorisés, c'est-à-dire, entre autres, les femmes...

(« Le Figaro », 16 janvier 1969.)

AU PAYS DU DOLLAR-ROI : 12 MILLIONS DE SOUS-ALIMENTÉS

Plus de douze millions d'Américains sont sous-alimentés. C'est ce qu'a déclaré hier à Washington, devant une commission d'enquête du Sénat des Etats-Unis, le Dr. Thomas Bryant.

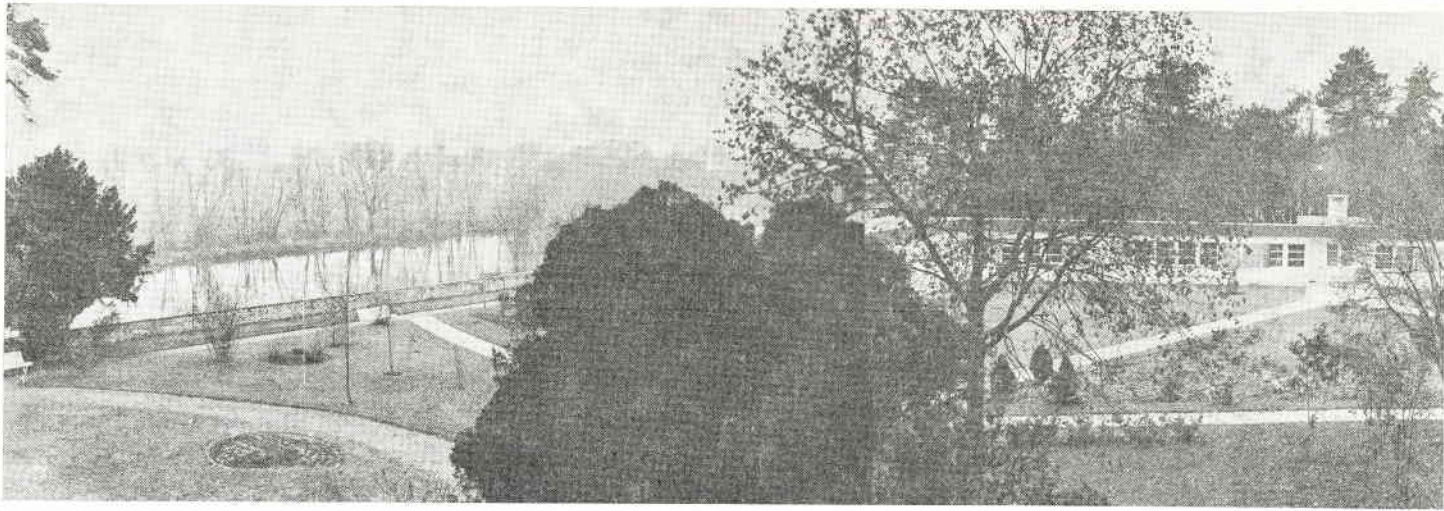
Le Dr. Bryant, qui est Directeur adjoint du service de santé de l'Office gouvernemental de « l'aide intérieure », a précisé que ces douze millions d'Américains vivaient dans des familles dont le revenu annuel est inférieur à 2.200 dollars (10.500 F environ).

Selon le Dr. Bryant, il s'agit notamment de familles d'ouvriers agricoles d'origine mexicaine vivant dans l'ouest des Etats-Unis, d'Indiens du Nouveau-Mexique et de paysans pauvres, noirs et blancs, des Etats du Sud.

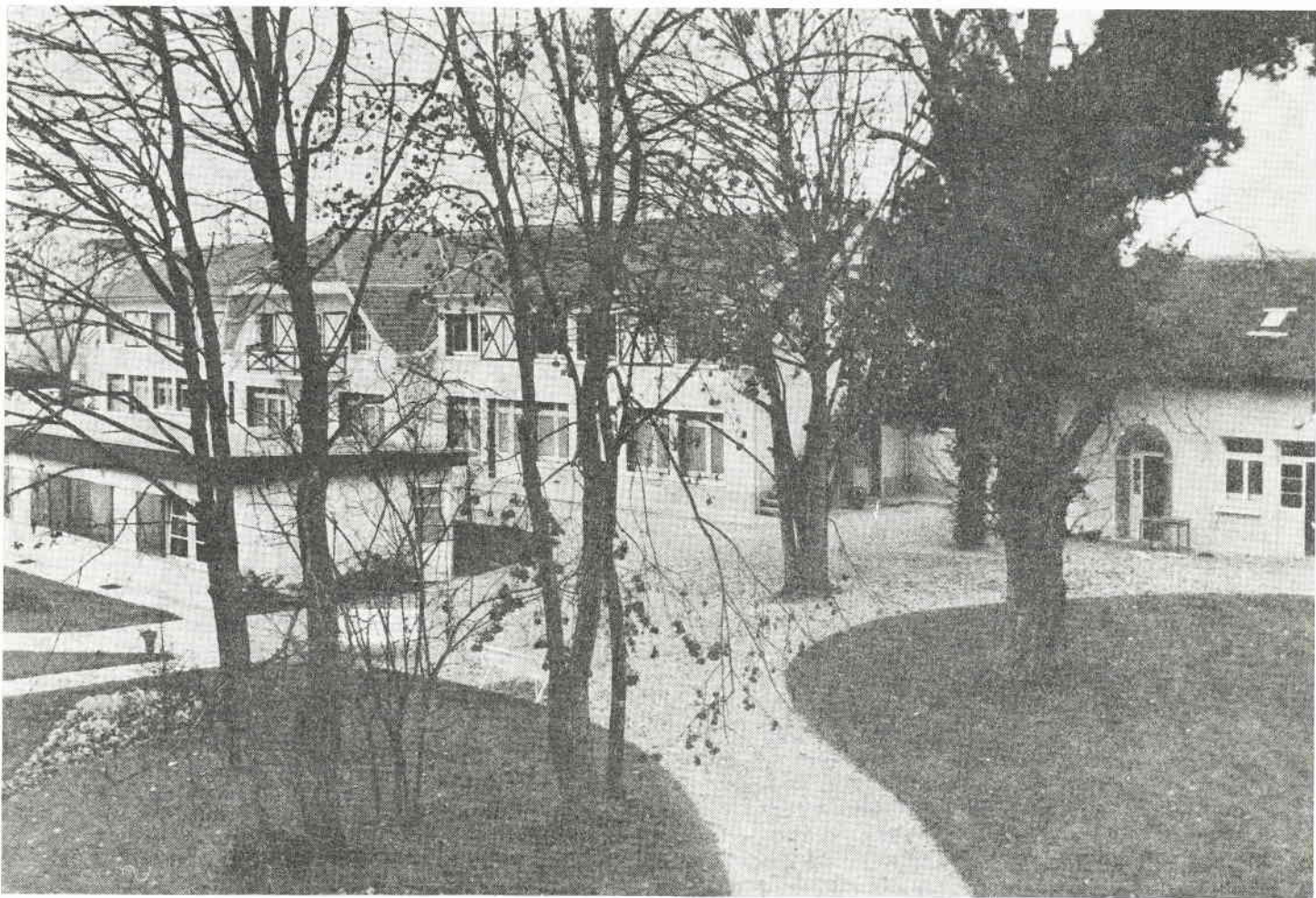
Cependant, la sous-alimentation dépasse ces limites. Elle frappe aussi de nombreuses familles noires vivant dans les ghettos des grandes villes, ainsi que les personnes âgées dont à peu près la moitié, soit environ huit millions d'hommes et de femmes, ne disposent pour survivre que des maigres retraites allouées par l'Etat.

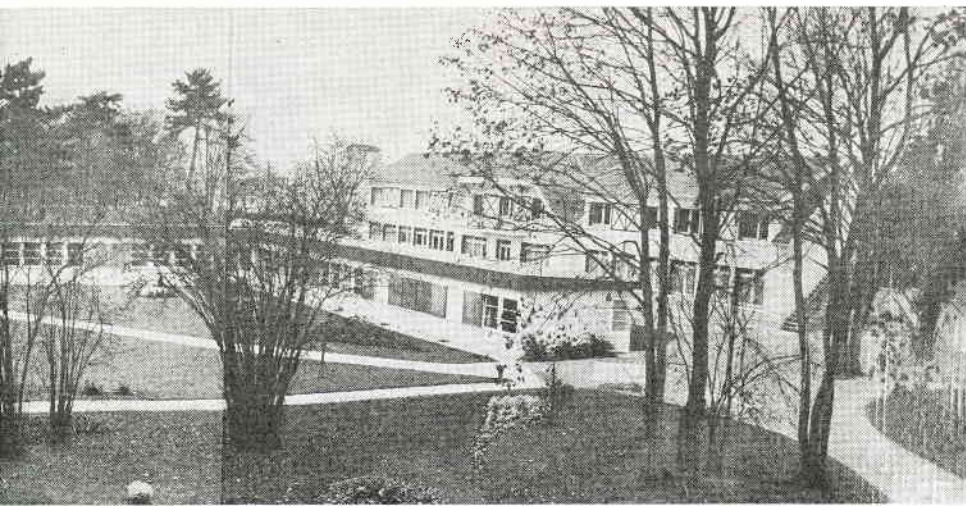
Ajoutons que le revenu de 2.200 dollars, cité par le Dr. Bryant, est très en dessous du « seuil » officiel de la pauvreté, fixé par les services officiels à 3.600 dollars par an pour une famille de quatre personnes. Le nombre d'Américains vivant en dessous de ce seuil de la misère est estimé par les sociologues à cinquante millions.

(« L'Humanité », 11 janvier 1969.)

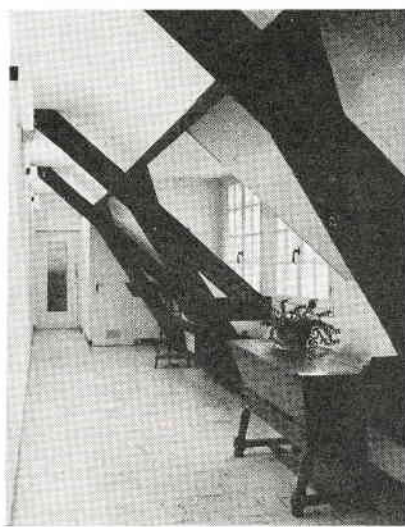
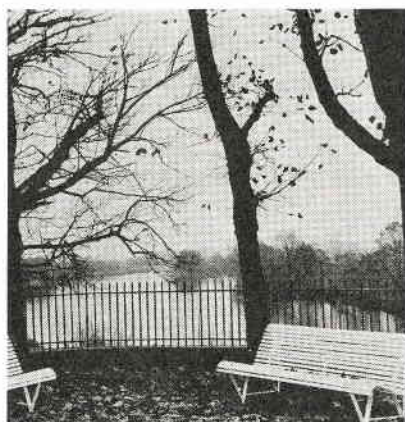
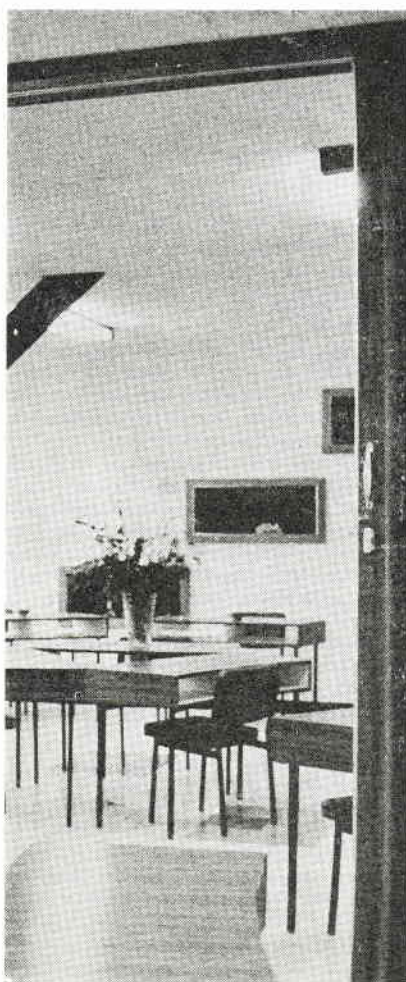


LA C.C.A.S A L'HEURE





DE SERBONNES



Aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, non loin des collines boisées du pays d'Othe, exactement dans le Sénonais — contrée de la Brie souvent bousculée, sous la féodalité, par les rivalités entre comtés —, il est, sur les bords de l'Yonne fantasque, un paisible village se piquant de retrouvailles avec quelques signes historiques gommés par l'uniformité des jours, comme il en advient pour certains, hameaux de France à la recherche d'un renouveau.

Nous avons quitté Paris, voilà une heure et demie... l'autoroute du sud, puis la « nationale 5 »... et au lieu de filer sur Sens, laissant de vastes terres survolées de-ci, de-là par des noirs oiseaux en quête de nourriture, nous bifurquons à Pont-sur-Yonne pour rencontrer le calme d'une campagne plus accueillante... même en cette saison hivernale ! Des bosquets, dont les arbres, quoique dévêtus, gardent leur allure majestueuse. De vieilles fermes rappellent une activité agricole — la main-d'œuvre a immigré vers les centres industriels — tandis que d'autres, restaurées, et de vastes pavillons précèdent la mutation de ce hameau en une commune de résidences secondaires. Plus loin l'Yonne encore sage en cette période, offre un magnifique plan d'eau seulement ondulé par le passage d'une péniche.

Nous sommes à Serbonnes. Diable, pour quelles raisons conduisons-nous nos lecteurs en ce pittoresque coin de France ? Quel événement agricole ou urbaniste y a guidé nos pas ?

C'est plus simple. A Serbonnes, un de nos organismes similaires aux Comités d'Entreprise, la C.C.A.S. (1), a créé un Centre de Formation de moniteurs et d'animateurs des plus remarquables dans sa conception et son fonctionnement... à vexer un commis du gouvernement !

UNE LUTTE DE LONGUE HALEINE

Pourtant, au risque d'étonner certains lecteurs moins avertis, la C.C.A.S. n'en est qu'à sa cinquième année de gestion directe par les travailleurs des industries électrique et gazière.

Certes, à la Libération, dans l'esprit du programme du Conseil National de la Résistance, le Statut National du personnel spécifiait la création d'un organisme élu par les salariés d'E.G.F., nommé à l'époque C.C.O.S. (2) et présidé par Marcel Paul. Il assura le développement d'activités sociales répondant aux intérêts et aux besoins de chacun et de tous, à l'inverse de la conception désagrégatrice des services sociaux des ex-sociétés.

Mais une telle gestion indépendante et démocratique devenait insupportable aux yeux du patronat et du gouvernement. Ce fut en février 1951 le coup de force du Ministre Louvel qui, par une série de décrets, d'investissements des locaux par la police, de licenciements, provoqua la dissolution du C.C.O.S. élu et plaça l'organisme sous la coupe du pouvoir.

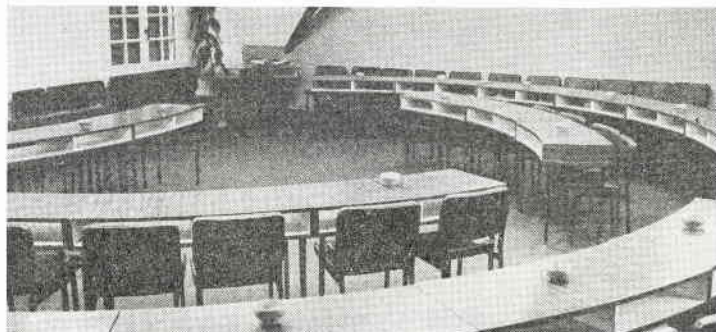
(1) « Caisse Centrale d'Activités Sociales » du personnel des industries électrique et gazière.
(2) Conseil Central des Œuvres Sociales.





fresque d'Amblard dans une salle de commission

salle de conférence



Le C.C.O.S. a donc seulement vécu trois ans, mais trois années riches de réalisations remarquables, peut-être parmi les plus marquantes du pays, et d'un bilan d'activités reconnu, même par les pires ennemis du mouvement syndical, comme considérable.

La Fédération C.G.T. de l'énergie déploya, dès le début de cette attaque contre l'institution, une intense activité syndicale pour contraindre les pouvoirs publics à remettre la gestion des activités aux élus des travailleurs. Bien sûr, en luttant pour garantir le Statut National dont le gouvernement voulait réduire la portée de certaines dispositions, notamment celles concernant les activités sociales. En bref, en menant la bataille pour que la subvention de la direction à cet organisme similaire aux C.E., c'est-à-dire le Fonds du 1% appartenant au personnel et à lui seul, continue à lui être attribuée.

C'est dire que la C.G.T. n'a pas abandonné les travailleurs à leur sort dans cette malheureuse expérience. Bien au contraire, par un patient, long travail d'explications, elle a permis à tous les agents de l'E.G.F. de mieux comprendre la valeur et l'importance d'une gestion directe des activités par leurs élus.

Et un jour, cette lutte porta ses fruits... un jour de février! Une date anniversaire, Messieurs les liquidateurs! En effet, exactement le 3 de ce deuxième mois de l'an 55, le gouvernement d'alors reconnaissait par un décret le droit du personnel à gérer librement les activités sociales. Il signait l'acte de naissance de la C.C.A.S.

Voulant retarder l'application de ce texte, espérant cacher certaines pages trop noires de sa politique, le Ministre de l'Industrie multiplia les obstacles. Il fallut lutter encore quelques années pour qu'enfin — le 3 mai 1963 — le Conseil d'Administration de la C.C.A.S. puisse se prononcer, à l'unanimité des tendances syndicales, pour la prise en charge des activités, et dans un premier temps procéder à une étude du passif patronal, des besoins objectifs et des ressources nécessaires.

DES CHIFFRES IMPRESSIONNANTS

Il fallait une certaine dose de volonté et un sens des responsabilités pour prendre un tel engagement. Car la C.C.A.S., c'est plus de 125.000 travailleurs et 80.000 retraités répartis en 97 C.A.S. (3) établies à travers la France (de Lille à Ajaccio en passant par Paris), soit — avec les familles — une collectivité de plus de 500.000 personnes. C'est un budget énorme. C'est une multitude d'activités (depuis les prestations « Sécurité Sociale » jusqu'aux villages-vacances en passant par la bibliothèque). C'est... le C.C.E. Renault à l'échelle du pays. Voilà une affaire assez colossale par sa nature. Quelle dimension prend-elle si on ajoute le passif d'une désastreuse gestion par la délégation patronale? Bien triste politique fut la sienne en effet! Accentuation du déficit des restaurants au détriment des activités émancipatrices, réduction des sessions de vacances dans les centres, insuffisance des dégagements de crédits pour le développement des colonies et des villages-vacances, carence absolue dans le domaine de la formation de moniteurs et animateurs, aucune préoccupation des besoins des retraités, etc.

Et aujourd'hui, au bout de cinq ans de gestion directe dont les premières années furent surtout une période transitoire, exemple parmi bien d'autres réalisations remarquables de la C.C.A.S.: « Serbonnes »!

« Serbonnes », démonstration des capacités créatrices du monde du travail.

« Serbonnes », illustration de la justesse de notre idée fondamentale sur la prise en charge des activités sociales par les travailleurs et leurs élus.

Le chiffre le plus récent reflétant le dynamisme de la Caisse Centrale — sous l'impulsion de nos militants C.G.T. — est celui de la fréquentation aux sports d'hiver. Grâce aux développements des infrastruc-

tures, à l'amélioration des conditions matérielles et financières, à une qualification plus poussée de l'encadrement et de l'animation, ce sont plus de 20.000 travailleurs qui cette saison vont connaître les joies de la neige, soit dix fois plus que le nombre de participants durant la dernière année de la « délégation provisoire ». Mais le rayonnement des efforts de nos élus ne s'arrête pas là: 96 colonies de vacances et 45 centres de vacances pour adolescents accueillent 45.000 jeunes à Pâques et en été; 22 centres d'activités spécialisées reçoivent 2.500 « moins de 20 ans »; 20 maisons et centres de vacances familiales hébergent 10.000 parents et leurs enfants; 95 villages-vacances attendent plus de 120.000 agents et leurs familles; sans compter les bases nautiques, les clubs sportifs, les centres aérés, les maisons de retraite et de repos, l'aide à l'enfance handicapée et inadaptée, les multiples activités culturelles et de loisirs...

Toutefois, cette politique émancipatrice hardie suscite, par son influence profitable, de nouveaux besoins quantitatifs et qualitatifs, notamment au niveau de l'encadrement des colonies de vacances et de l'animation des villages-vacances. Non seulement pour parfaire le fonctionnement de ces institutions de plus en plus nombreuses mises à la disposition des salariés de l'E.G.F., la C.C.A.S. et les C.A.S. étendent leur réseau de cadres (directeurs, moniteurs, animateurs, instructeurs sportifs, économes, personnel sanitaire et de service), mais elles ont l'ambition de poursuivre leur effort de formation et de perfectionnement de ceux-ci.

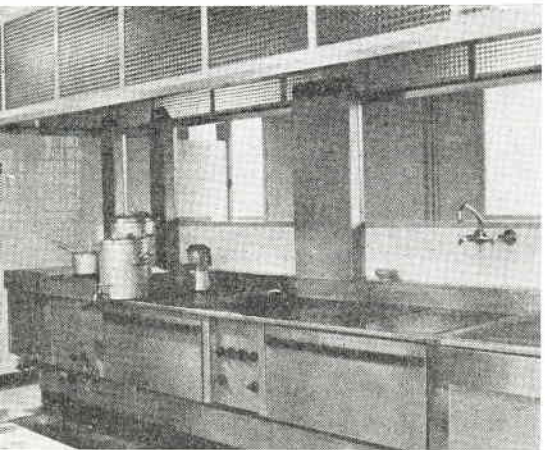
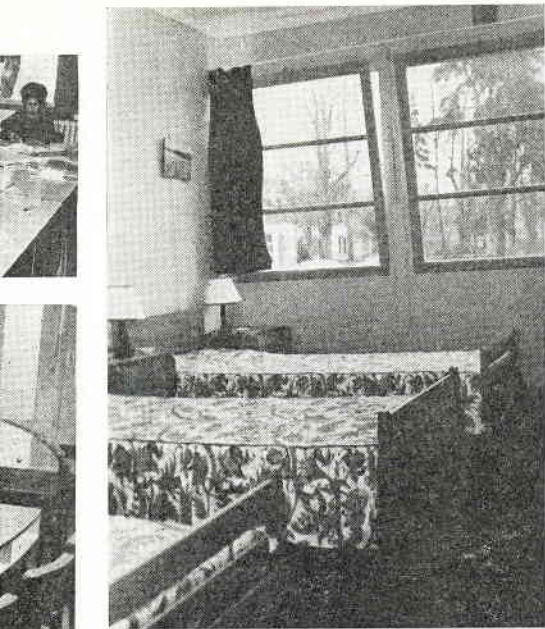
La Caisse Centrale s'entoure bien sûr de l'aide et des compétences des CEMEA (4), toutefois elle ne se démet pas de ses responsabilités dans cet important domaine culturel. A savoir que la classe ouvrière est à même de former ses cadres, sur la base de ses propres valeurs, et doit en conséquence, selon les possibilités financières, créer des infrastructures adaptées.

(4) Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, organisation démocratique et laïque.

(3) Caisse d'Action Sociale.

une salle à manger





centre d'expérimentation du matériel

Ainsi est née l'idée d'un Centre de Formation de moniteurs et d'animateurs.

C'est sur « Serbonnes » que s'est orienté le choix. Cette vaste propriété acquise depuis longue date était auparavant utilisée comme centre de vacances d'adolescents. Or, au cours des recherches et études, nos militants s'aperçurent que les normes de cet ensemble correspondraient mieux en une utilisation comme centre éducatif : cadre environnant agréable et reposant, facilité des moyens de communications, proximité de Paris, possibilités suffisantes de construction, diversité d'adaptation, intérêt des milieux humains, ruraux et naturels.

UNE RÉALISATION MODÈLE

D'une superficie de 5 ha, bordée au sud par l'Yonne, la propriété est composée de bosquets, de pelouses — dont on devine, malgré les rigueurs de la saison, une décoration étudiée par l'emplacement des parterres de fleurs —, de prairies, offrant diverses solutions fonctionnelles. Les responsables de la C.C.A.S. ont exploité cet avantage pour envisager trois vocations essentielles : Centre de Formation, Centre Expérimental du matériel, Parc de loisirs. En effet tout en répondant aux nécessités internes des institutions de vacances, on tente les premières expériences d'un centre de week-ends pour les travailleurs de l'E.G.F. De plus, ajoutons que « Serbonnes » est également utilisé par les C.A.S. de la région parisienne comme centre aéré et lieu de rencontres pour la jeunesse.

A l'est, totalement isolé afin d'assurer aux stagiaires les meilleures conditions de travail, dans un grand parc, est installé le Centre de Formation de moniteurs et d'animateurs. Sa capacité d'accueil se situe entre 100 et 120 personnes par session. Outre la présence permanente d'un personnel de service — huit — et d'encadrement — quatre —, ajoutons la venue régulière d'instructeurs extérieurs qui peuvent loger sur place.

Les structures du Centre ont donc été minutieusement étudiées, afin qu'il fonctionne avec le maximum d'efficacité, dans une sérénité des plus profitables.

Au milieu de ce magnifique parc, un bâtiment en forme de « U », dont la construction ne dégrade pas le cadre naturel, plutôt effacé grâce à une harmonieuse disposition d'arbustes, de plantes grimpantes ou de roches. Y sont aménagées 24 chambres de trois lits, dans les conditions les plus agréables et confortables : sanitaires, lavabos, placards, moquette, rideaux, décoration.

Un peu plus loin sous des arbres centenaires, une vieille maison de « maîtres », dite « Le Châtelet » — dont le passé aurait quelques liaisons avec un fait historique —, est en cours de réfection. Ce pavillon à quatre niveaux doit abriter les chambres d'instructeurs extérieurs ou de personnalités de passage, mais sa destination est conçue surtout comme ensemble culturel pour les stagiaires, voire pour les adolescents et usagers du parc de loisirs lorsqu'il n'y aura pas de sessions d'étude : bibliothèque, discothèque-auditorium, salle d'accueil, cafétéria, salles de lecture, de détente, d'expositions et de projections de films, laboratoires de photos, imprimerie.

Poursuivant notre visite, nous distinguons entre les arbres un terrain omnisport avec un refuge réalisé à partir d'un ancien abri, d'ailleurs restauré dans le style de la région. Les installations mobiles permettent la pratique du tennis, de la pelote basque, du basket et du volley-ball. Egalement cet ensemble peut être utilisé comme théâtre de plein air.

Au nord, les anciens « communs » ont été transformés tout en respectant les origines de la construction. Là sont regroupés l'atelier de céramique, l'infirmerie, une vaste lingerie, une laverie moderne, la chaufferie, un sanitaire de douches individuelles, les logements du personnel coquettement aménagés, le garage, un atelier de réparations, des réserves, etc.

Enfin, un bâtiment assez récent dont la

conception est des plus remarquables tant sur le plan fonctionnel que dans son allure. L'aspect extérieur se marie harmonieusement avec les bâtisses voisines et s'intègre très bien dans le cadre naturel. Par exemple, le style de ses escaliers aériens pour accéder au second niveau est d'une discrétion parfaite.

Au rez-de-chaussée, une vaste cuisine moderne et son économat permettent de servir 250 repas. Une première salle à manger — dont l'équipement et la décoration ont été conçus par Dutil — accueille 100 convives. Une grande salle de cours susceptible d'être scindée par des cloisons mobiles en trois parties (d'une capacité de 30 personnes) pour des réunions de commissions, divers travaux pratiques ou d'applications. Une très belle fresque créée par Amblard soutient une heureuse note vivifiante dans ce vaste local. Par contre, une autre peinture murale de cet artiste — pourtant admirable par elle-même — réalisée dans la salle du personnel perd de son ampleur par l'étroitesse de la pièce.

Au premier étage, nous visitons deux autres salles d'activités de groupes avant de pénétrer dans une salle de conférence d'une capacité de 100 personnes. Plus loin une deuxième salle à manger, aménagée dans un style rustique (création Dutil) avec toutes les commodités fonctionnelles, garde suffisamment d'indépendance pour permettre aux usagers du parc de loisirs d'y accéder sans gêner la marche du Centre de Formation.

Ayant franchi le petit portillon isolant ce centre des autres activités, nous traversons un bosquet où, dans le cadre du Centre Expérimental du matériel, sont installés à titre d'essai quelques bungalows et une cuisine itinérante avant toute commande ou fabrication en série. Bientôt le bureau d'étude de la C.C.A.S. y montera un bungalow spécialement étudié pour les besoins de ses villages-vacances.

Sur notre droite, nous laissons un grand parking. Au fond — vers l'ouest — apparaît la prairie où sont jetés les premiers éléments d'un parc de loisirs. Pour l'instant, sont installés les sanitaires, les hangars des vélos, skiffs, canoës ou barques, les terrains de volley, de hand-ball et l'emplacement des tentes. Mais les projets sont à la dimension des réalisations du Centre de Formation : piscine, bassin d'initiation, pataugeoire, parc de jeux d'enfants, club-house, bungalows, buvette, salle à manger, etc. L'acquisition d'une péniche doit permettre, une fois aménagée, l'organisation de croisières fluviales. Ajoutons enfin, la plage, la pêche, l'équitation, l'aviation à proximité, les promenades touristiques. Nous voyons que l'avenir de ce centre de week-ends est assuré. Et déjà la C.C.A.S. envisage la proche nécessité de créer dans la région parisienne d'autres parcs de loisirs, centres de plein air de la

jeunesse, centres culturels, maison et parc d'attractions pour enfants. C'est ce que font apparaître les résultats des études périodiques réalisées depuis 1963 par la Caisse Centrale sur les tendances individuelles, les demandes et appréciations familiales, au moyen de méthodes analytiques modernes.

UNE ACTIVITÉ CRÉATRICE

Le Centre de Formation fonctionne avec un rendement complet. Chaque année, une trentaine de stages et journées d'étude d'une durée de trois à quinze jours y sont organisés. Les installations permettent d'y prévoir trois stages différents simultanément. D'une situation catastrophique qu'elle a hérité dans le domaine de l'encadrement, la C.C.A.S. débouche aujourd'hui sur une action en profondeur. Pour les seuls secteurs colonies et villages-vacances, elle compte plus de 7.000 cadres et animateurs. En particulier dans les « colos », 90 % des moniteurs sont diplômés. Le renouvellement d'encadrement se stabilise d'année en année. Le nombre absolu de cadres « formés au niveau de base » en fonction des besoins est en baisse, il se chiffre à 550 « nécessaires » contre 800 précédemment. Si bien qu'actuellement, la tendance à Serbonnes est aux stages de « perfectionnement », élevant du même coup le niveau d'enseignement. Tandis que les cours supérieurs dispensés au Centre sont assurés par des animateurs issus directement de la C.C.A.S., les stages de « formation de base » sont décentralisés au niveau des délégations des CEMEA. Certes, en d'autres secteurs destinataires comme les sports ou l'animation culturelle, beaucoup reste à faire, cependant ici l'effort de formation n'en est qu'à ses débuts. Bientôt, sans nul doute, les progrès seront aussi sensibles qu'ailleurs. Quoiqu'il en soit, près de 2.500 personnes assistèrent à des sessions d'étude au cours des années 1967-68 !

Séances plénières, discussions de groupe, travaux pratiques et de commissions permettent, grâce à des méthodes pédagogiques actives, d'obtenir des résultats excellents. Mais aussi, quelques sujets traités ex cathedra — dans un esprit d'information et de sensibilisation — aident à approfondir les problèmes pédagogiques, culturels ou spécifiques à la C.C.A.S. : buts et objectifs de la colonie, besoins de l'enfant, dimensions de la culture, rôle des villages-vacances, organisation et structure.

Ainsi la C.C.A.S. précise son but et son action, s'entoure de compétences dévouées, élève le niveau de conscience de ses cadres, resserre ses relations amicales avec les associations démocratiques et laïques, trouve certaines solutions à des problèmes de gestion, de fonctionnement et d'animation. Dans cette perspective, ses responsables envisagent, pour un avenir proche,

la création à Serbonnes d'un Centre de Recherches expérimentales dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture. Un exemple de la hardiesse des initiatives de nos militants C.G.T. à la Caisse Centrale ? Nous avons donné dans « la V.C.O. » numéro 24, sous la signature de notre camarade Wulfman, une intéressante analyse — à partir de principes fondamentaux — des expériences originales de la C.C.A.S. tentées dans le domaine des critères et structures pédagogiques de leurs centres de vacances. Il n'est pas inutile que nos lecteurs s'y reportent pour compléter ce tour d'horizon sur quelques activités de la Caisse Centrale par une connaissance de son expérimentation pédagogique en faveur de l'enfance.

A ceux qui — éternels conseillers ! — se complaisent à désespérer de la dynamique des C.E. et similaires, nous proposons à leur méditation le bilan — entre autres — des initiatives de la C.C.A.S... un bilan de cinq ans de gestion ouvrière contre douze de gestion patronale. Parions qu'ils persisteront dans leur pessimisme !

Une récente étude établie sur quelques échantillons diversifiés constate que les Comités consacrent 10 % de leur budget aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

10 % « envers et contre tout »... ce qui freine leur rayonnement : subvention insuffisante comparée aux multiples besoins, voire absente dans nombre de cas ; dégradation des conditions de travail et de vie des salariés ; limitation des prérogatives des C.E. tant législativement que dans la pratique ; obstruction patronale... 10 % ! Alors que le pouvoir ne consacre que 0,42 % de son budget aux affaires culturelles... 10 %, qui grimpe sans cesse par la seule volonté combative et créatrice de nos militants et des travailleurs tandis que le budget culturel de l'Etat baisse chaque année...

Saisir les réalités de la vie, entrevoir les véritables dimensions de la culture — y compris en passant par le sport, les « colos », les villages-vacances — seraient bien profitables à ces commentateurs qui ironisent sur les compétences du C.E.

Une ballade champêtre en pays d'Othe n'est pas désagréable. Voulez-vous vous arrêter quelques instants à Serbonnes... et jeter un « regard neuf » sur ce Centre de Formation de moniteurs et d'animateurs ? Vous pourrez mesurer les perspectives culturelles projetées par l'action de nos militants de la C.C.A.S.

Les anciennes guerres de comtés aujourd'hui dépassées, les fougues domptées de l'Yonne, et dans ce pittoresque coin de campagne : cette réalisation, illustration de la maturité de la classe ouvrière et du mouvement syndical pour assurer l'avenir de la nation... ainsi se poursuit ce lent cheminement pour le bonheur des hommes.

Dominique CINQ

pour la fourniture et
l'équipement de :

adressez-vous



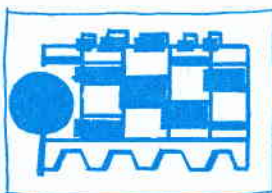
à 1 seul fournisseur



bureaux



**colonies de
vacances**



collectivités

SOCOPAP s'est entouré, dans tous ses secteurs d'activité
des meilleurs fabricants et peut vous faire bénéficier
de la qualité la meilleure et des meilleurs prix

consultez-nous

pour tous les achats concernant les secteurs ci-après

FOURNITURES ET MOBILIER DE BUREAU
machines à écrire, à calculer,
appareils duplicateurs, papeterie, etc.

**ÉQUIPEMENT DE CUISINES CENTRALES
ET RÉFECTOIRES**

LITERIE

BATIMENTS PRÉFABRIQUÉS

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

publ. 75

S **SOCOPAP**

siège

28, rue Pasteur
94 - VILLEJUIF
Tél. 726-73-06

succursale à Lyon

24, rue de la Quarantaine
69 - LYON-5^e
Tél.: 48-57-64



monoservice

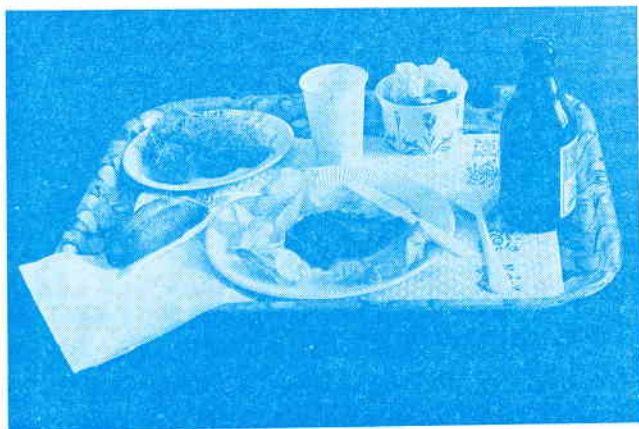
2 à 6, rue de MARENGO
PARIS 1^{er} tel 488-33-60

vous offre

une formule avantageuse pour
la distribution de vos repas

la vaisselle carton

UNE SOLUTION AGRÉABLE, EFFICACE, RENTABLE



vous propose

une gamme complète d'articles

**Blancs ou
Décorés**

assiettes 23 et 19 cm plastifiées
gobelets 20 cl boissons chaudes et
froides
serviettes en quate de cellulose
napperons individuels
nappes
ramequins

**LE COUT DE REVIENT DE CES ÉQUIPEMENTS
VOUS PERMET DE RENTABILISER AU PLUS
HAUT POINT LA DISTRIBUTION DE VOS REPAS**

Echantillons, renseignements et références sur demande

LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES RESTAURANTS D'ENTREPRISES

résoud
toutes les questions



**libre service
prix fixe
bar
à la carte
salle de direction**

et vous servira en vous donnant satisfaction

*Sans aucun engagement de votre
part nous étudions tous vos problèmes.*

*Spécialistes, nous connaissons toutes
vos exigences.*

*Nous mettons à votre disposition
tous les éléments d'une gestion dont vous n'aurez
plus les soucis.*

**9, rue Mirabeau — CACHAN
655-12-34**

**fruit
de mai**

LE RETOUR DES C. E. DANS LES HOUILLÈRES

PENDANT vingt ans, nous avons réclamé le retour des Comités d'Entreprise dans les charbonnages supprimés après la grève de 1948. Dans toutes les discussions, aux Charbonnages, Ministères, Directions de bassins, la question était à l'ordre du jour. Notre presse ne se faisait pas défaut d'en parler. S'appuyant sur la division de la corporation et le peu d'enthousiasme des autres fédérations à défendre cette importante revendication, nos interlocuteurs nous opposèrent toujours un refus catégorique.

Peut-être comptait-on, en haut lieu, sur notre découragement, sur l'abandon pur et simple de cette revendication par notre Fédération. Cela aurait pu être si nous avions oublié ce qu'avaient apporté aux mineurs les Comités d'Entreprise pendant la courte période de 1946-1948 où ils ont existé. Ce château sur la Côte d'Azur, l'hôtel Régina sur la Manche, où chaque année, plus de 17.000 personnes vont passer leurs vacances, des centaines d'équipes sportives de différentes disciplines dans nos bassins miniers, etc.

Courte avait été la vie des C.E. dans les Charbonnages, mais combien furent importantes les réalisations sociales. Cela explique en grande partie l'obstination et la persévérance dans l'action de notre Fédération à réclamer sans cesse, durant ces vingt dernières années, le retour aux C.E.

Il a fallu la grande grève de mai-juin pour voir cette revendication satisfaite. Cette grève de neuf millions de travailleurs nous a fait rentrer de nouveau en possession de cet outil qui va nous permettre de continuer à réaliser en faveur des mineurs et de leurs familles. Les conditions seront, certes, plus difficiles qu'en 1946-1948. Le pouvoir est entre les mains du grand capital. Aux

lieu et place d'ouvriers, ce sont des P.D.G. de banque ou de firmes industrielles que nous trouvons dans le gouvernement qui, par ailleurs, vise à liquider l'essentiel des exploitations minières.

Mais le C.E. n'est-il pas une arme supplémentaire pour la conduite de la lutte des classes, contre ceux-là même qui nous gouvernent, pour l'émancipation des travailleurs et leur mieux-être ? Le pouvoir et les Charbonnages le comprennent très bien. C'est pourquoi ils ont opposé autant de résistance à leur mise en place dans le passé. D'où aussi, les manœuvres faites durant les discussions, avec la complicité de la C.F.T.C. en particulier, pour limiter au maximum la portée de cette victoire de mai et tenter d'enlever à nos C.E. le caractère, l'autorité et les moyens d'actions reconnus par le législateur.

LE ROLE DES C.E. DANS LES CHARBONNAGES

Le protocole d'accord que nous avons signé en juin dit ceci : « mise en place de Comités d'Entreprise dans les char-

bonnages en s'inspirant des dispositions de la législation existante sur les Comités d'Entreprise ». Ce n'est donc pas l'application pure et simple de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée. Il fallait donc définir le rôle des C.E., les adapter aux structures de l'entreprise et en déterminer la composition (représentation des différentes catégories du personnel, leur élection et les représentants syndicaux).

On aurait pu s'attendre à rencontrer dans la discussion des difficultés sur le rôle des C.E. Il n'en a rien été. Sur ce point, la législation en vigueur est respectée.

PAR RAPPORT AU PASSÉ, CE QUI SERA CHANGÉ

La gestion des œuvres sociales était auparavant assurée par les Houillères de bassin, par l'intermédiaire d'une commission dite d'œuvres sociales formée au sein du Conseil d'Administration de bassin. La C.G.T. était exclue de cette commission en particulier dans le gros bassin du Nord - Pas-de-Calais ; la C.F.T.C. et F.O., par contre, y étaient représentées, bien que leur influence chez les mineurs soit très modeste (12 % pour la C.F.T.C. et 9,99 % pour F.O. aux élections de délégués-mineurs contre 70 % à la C.G.T.).



COMPOSITION DES C.E.

C'est pour nous une question extrêmement importante.

Comme nous l'avons vu plus haut, les C.E., dans les charbonnages, auront leur rôle défini par la législation en vigueur. Mais au travers de la composition de ces C.E., les Charbonnages, avec l'aide de la C.F.T.C. et de F.O., ont tenté de leur enlever toute leur autorité et leur efficacité.

C'est pour cette raison qu'il fallut plus de cinq mois de discussions pour aboutir à la signature du protocole, le 6 janvier 1968.

L'opération consistait à soustraire les C.E. du contrôle de la masse des mineurs, en empêchant la C.G.T. de jouer le rôle que lui confère la confiance de la très grande majorité des mineurs. « Force-Ouvrière » voulait d'abord que les membres du Comité d'Entreprise soient désignés par les organisations syndicales — et non élus par le personnel — d'une façon uniforme pour chaque organisation (un ou deux représentants par syndicat selon l'importance du puits). F.O. qui n'obtient que 9,99 % des voix aurait ainsi eu la même représentation que la C.G.T. qui, elle, obtient 72,27 %. Ce syndicat dit « libre » n'aime pas spécialement la liberté d'expression et en particulier celle des urnes.

Vint ensuite une proposition plus subtile, mais non moins antidémocratique de la C.F.T.C. Sous le prétexte de donner plus de pouvoir aux représentants syndicaux au C.E., cette organisation demandait que leur soient accordée la voie délibérative. L'objectif recherché était de faire en sorte que les élus de la majorité du personnel puissent être mis en minorité au sein du C.E. par le jeu des alliances immorales, comme à la Caisse Autonome Nationale, dans les Sociétés de secours minières, à la Caisse de Retraite Complémentaire, etc. La C.G.T. qui a la confiance de plus de 2/3 du personnel se serait une fois de plus retrouvée minoritaire et frustrée des responsabilités qu'elle entend prendre.

Nous avons réagi vivement contre ces grossières manœuvres qui furent d'ailleurs mises au point au cours de contacts secrets entre les Charbonnages, la C.F.T.C. et F.O. (Des circonstances « malheureuses » nous ayant fait découvrir l'intrigue avouée par leurs auteurs en pleine séance.)

Notre principal souci durant ces discussions a été d'informer les mineurs de leur évolution, de les associer et de les faire participer au maximum sous différentes formes à l'action de notre Fédération pour avoir de véritables Comités d'Entreprise.

la napoule



Le Comité d'Entreprise gèrera toutes les œuvres sociales. Notons en passant que la C.F.T.C. — dont nous aurons l'occasion de revenir sur les positions — voulait que cette commission continue d'exister avec les mêmes pouvoirs, ce qui aurait abouti à donner à nos C.E. un rôle consultatif sur les activités sociales.

Le C.E. aura donc à gérer les œuvres sociales existantes. Il aura à en créer d'autres et ce n'est pas le travail qui manque. Ces vingt dernières années de gestion patronale nous ont fait prendre un sérieux retard.

LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES

La subvention des activités sociales est fixée par les Conseils d'Administration des bassins. La revendication des 3 % minima a été défendue mais il n'a pas été possible d'obtenir plus que ce qui était consacré aux œuvres avant la mise en place des C.E. Le taux de subvention n'est pas le même dans tous les

bassins, il tourne autour de 1 % de la masse salariale.

Dans le domaine économique, avec la récession dans notre industrie qui engendre un bouleversement dans l'organisation du travail et les structures mêmes de nos groupes et bassins, les C.E. doivent nous aider à mener l'action contre cette politique.

Jusqu'à présent, de nombreuses mesures de mutation de personnel étaient prises sans même que les organisations syndicales soient consultées. Il en était de même pour les fermetures de puits décidées unilatéralement en invoquant dans la presse locale ou d'entreprise des raisons plus ou moins valables. Toutes ces mesures seront maintenant soumises obligatoirement au C.E. avant leur application. Saisi en temps utile, comme le précise la loi, le C.E. pourra émettre des vœux. Mieux au courant de la marche de l'entreprise par les informations que lui donneront les représentants au C.E. et avant de subir la décision, le personnel, avec son organisation syndicale, sera mieux à même de réagir. Voilà très succinctement exposé ce que va nous apporter la mise en place des C.E. dans les charbonnages.

NOTRE LUTTE A PAYÉ

Nous avons mis en échec toutes ces manœuvres et imposé que la législation en vigueur soit respectée. Nous aurons des élections fin mars et les représentants syndicaux auront voix consultative.

Pour le nombre d'élus au C.E. nous avons :

- de 501 à 1.000 salariés : 7 titulaires, 7 suppléants ;
- de 1.001 à 2.000 salariés : 10 titulaires, 10 suppléants ;
- de 2.001 à 4.000 salariés : 13 titulaires, 13 suppléants ;
- au-delà de 4.000 salariés : 15 titulaires, 15 suppléants.

Un autre succès non moins important est la possibilité pour les permanents syndicaux d'être membres titulaires dans les Comités de Groupe et de Bassin. Les membres des Comités de Groupe et de Bassin seront désignés par les organisa-

tués — 7 ou 8 en général — et un Comité Central de Bassin).

Enfin, il faut signaler que lors des discussions notre Fédération a demandé que soit attribué à chaque Fédération un nombre de journées pour la formation des élus. Satisfaction nous fut donnée : six journées pour la formation ont été obtenues pour chaque élu titulaire et suppléant rémunérées sur la base des journées « éducation syndicale ». Un crédit sera spécialement affecté à cet effet par l'exploitant.

La discussion a donc été longue, difficile mais payante.

LES ÉLECTIONS ET L'ÉDUCATION DES MILITANTS

Les élections se dérouleront fin mars 1969.

Depuis le mois d'octobre 1968, tous nos syndicats et sections syndicales ont été invités à former les listes de candidats. Aucun problème ne se pose pour le collège ouvrier. Il n'en n'est pas de même pour le collège « employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM) » où notre influence n'est pas très grande. C'est donc sur ce collège que nos organisations portent le plus d'effort. Il faut signaler cependant que les élections de délégués du personnel « ETAM » se sont déroulées dans le Nord-Pas-de-Calais, le 14 novembre 1968. Outre un gain de 6 % pour l'ensemble des circonscriptions du bassin, nous avons,

Pour l'éducation de nos militants en matière de C.E., un effort important est en cours. Deux stages d'une semaine viennent de se dérouler à Courcelles-sur-Yvette avec vingt-cinq participants chacun. Depuis janvier, des soirées d'étude sur les C.E. sont organisées dans nos syndicats. Cette forme d'éducation touche l'ensemble de nos cadres syndicaux, tous les candidats titulaires et suppléants aux élections de mars.

Comme il est dit au début de cet article, notre grève de mai-juin nous a permis de rentrer en possession de l'outil précieux qu'est le Comité d'Entreprise. Reste maintenant à notre organisation, à nos militants à savoir l'uti-



tions syndicales proportionnellement aux résultats obtenus aux élections des Comités d'Etablissement. Les permanents syndicaux pourront donc être affectés à cette responsabilité par l'organisation (La structure des C.E. dans les charbonnages est la suivante : un Comité d'Etablissement dans chaque puits et service, un Comité de Groupe pour plusieurs

pour la première fois depuis 1948, deux élus titulaires et suppléants dans le groupe de Valenciennes. A la lumière de ces résultats qui ont stimulé nos organisations dans leur action en direction de cette couche de la profession, nous pouvons espérer avoir des listes dans presque tous les puits et un élu au Comité Central de Bassin.

liser au mieux dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles.

C'est à quoi notre Fédération s'emploie activement en donnant à nos militants et futurs élus dans les C.E. toutes les connaissances utiles.

A. DUFRESNE,
Secrétaire de la Fédération
C.G.T. du Sous-Soi.

les piscines

SOUVENT lorsqu'un Comité d'Entreprise recherche un terrain pour réaliser un village familial de vacances, une base de loisirs ou tout autre équipement de plein air, il s'oriente vers des propriétés situées sur les bords de mer ou bénéficiant de l'existence d'un étang, d'une rivière ou de tout autre étendue d'eau propice à la baignade.

Les C.E. et similaires ont une telle préoccupation parce que l'eau tient une place de plus en plus grande dans les activités liées aux sports et aux loisirs.

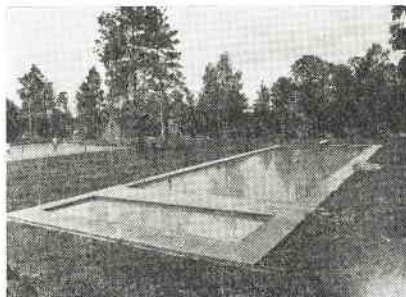
Or, les terrains bénéficiant d'un plan d'eau permettant la pratique de la natation sont chers et deviennent de plus en plus rares.

De plus, rechercher exclusivement un terrain au bord de la mer ou d'une étendue d'eau naturelle interdit souvent, en fait, l'utilisation de terrains beaucoup plus propices, de par le site, le climat, la position touristique, à l'implantation d'un village familial de vacances.

Une chose est certaine : les utilisateurs recherchent de plus en plus les lieux de vacances d'été où il leur sera possible de se baigner.

L'édification d'une piscine peut donc souvent se justifier. Un premier avantage réside dans le fait que le coût de réalisation d'une piscine se révèle souvent moins élevé que l'économie réalisée grâce à l'achat d'un terrain éloigné de la mer ou d'un plan d'eau naturel. En second lieu, surtout, la mise à la disposition des vacanciers d'une piscine leur évitera l'entassement trop connu de nos plages, désagréable pour les adultes, pédagogiquement déconseillé pour les enfants. Enfin la piscine permet un apprentissage rationnel de la natation, difficile au bord de mer, ce qui constitue un avantage certain pour les colonies de vacances.

Lorsque le complexe de vacances projeté est important, il y aura presque toujours lieu de « programmer » une piscine (ou l'aménagement des rives du lac ou de la rivière) pour permettre la baignade et la natation. Par contre, dans le cas où les possibilités d'investissements sont limitées, la réalisation d'une piscine peut apparaître trop coûteuse. Il faudra alors envisager une réalisation commune avec d'autres collectivités possédant des installations



piscine d'initiation

similaires dans le même secteur ou avec la commune d'accueil.

De toute manière, la réalisation d'une piscine doit être envisagée dès la mise sur pied du projet et, sauf cas exceptionnel, avant l'acquisition du terrain. En effet, le choix du terrain doit tenir compte de la nécessité de résoudre le problème de l'alimentation en eau de la piscine.

D'autre part, la piscine est un élément déterminant du programme interne de l'équipement de vacances. Ce program-

me doit être élaboré de préférence avant l'acquisition du terrain et en tout état de cause préalablement à l'intervention de l'architecte. Établi à la suite en particulier d'une étude socio-démographique de la clientèle prévisible, il détermine qualitativement et quantitativement les équipements répondant au mieux aux besoins des futurs utilisateurs et définit leur localisation préférentielle sur le terrain.

La localisation de tous les équipements d'un centre de vacances où une piscine est projetée sera déterminée en grande partie en fonction de celle-ci.

La création d'une piscine pose donc d'importants problèmes, au niveau de la programmation (détermination de l'importance, de la localisation, des modalités de fonctionnement, des conséquences financières, etc.), sur le plan administratif (tout un arsenal de textes, circulaires, normes, existe en ce domaine, auquel on doit se référer et que l'on doit respecter), sur le plan technique, comme la seconde partie de ce dossier va le démontrer.

Pour une telle réalisation, comme d'une manière générale, pour l'édification de tout équipement de vacances, de loisirs ou de plein air, il est souhaitable de faire appel aux bureaux d'études spécialisés en ces domaines (1), les uns pour résoudre les problèmes posés par la programmation des équipements, le financement de leur réalisation, les textes et dispositions administratifs, législatifs et réglementaires existant en la matière (2), les autres, armés pour trouver les solutions techniques les meilleures (3).

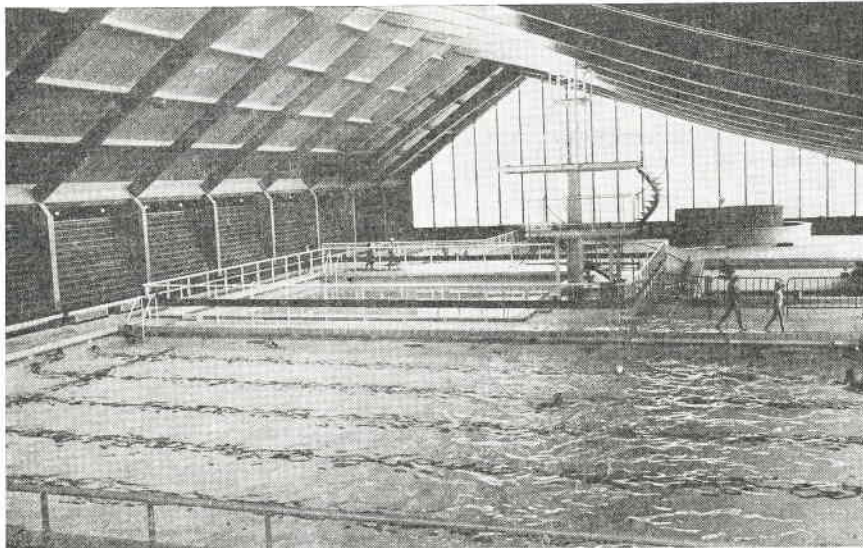
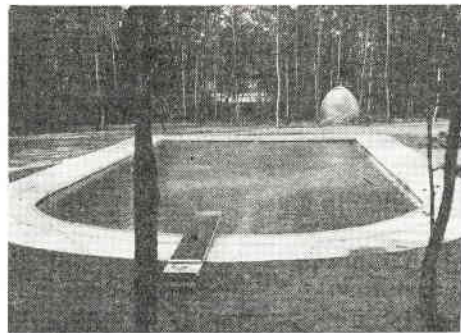
Et il est souhaitable de faire appel à eux dès l'instant où le projet est simplement envisagé, avant l'acquisition effective du terrain destiné à recevoir les équipements, notamment la piscine, au moment même, si possible, du démarrage de la recherche du terrain à acquérir.

A. BOUVIER

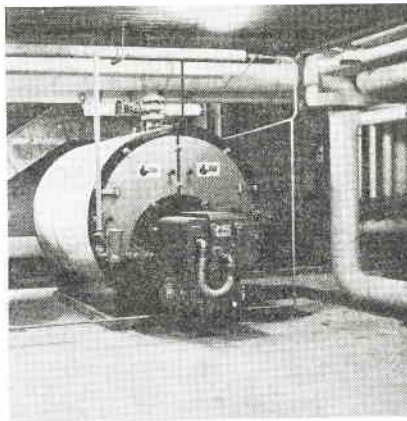
(1) Rappelons à ce propos l'article relatif à la conception et à la réalisation des villages-vacances, paru dans « La V.C.O. » n° 26 (mai 1967).

(2) Par exemple, ORGECO, 31, rue Meslay, Paris (3^e).

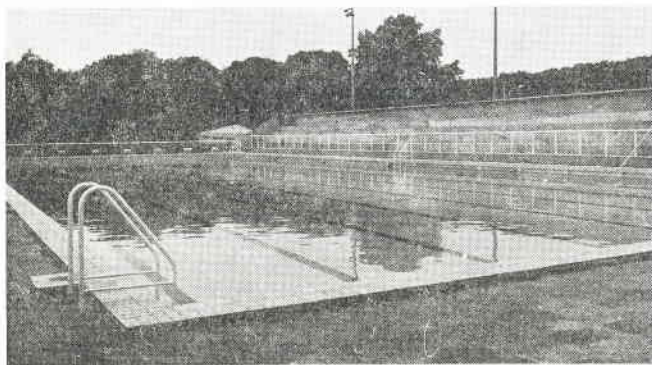
(3) Ainsi, le BERIM, 20, rue Berbier-du-Mets, Paris (13^e).



piscine de corbeil (un grand bassin, derrière la fosse à plonger, à droite le bassin d'initiation, au fond la pataugeoire)



une chaudière de la piscine de corbeil



bassin olympique de plein air

UNE piscine peut être en plein air ou couverte. En outre, différents procédés sont actuellement utilisés pour assurer à volonté la couverture d'une piscine (toit ouvrant, parois ouvrantes, toit et parois ouvrants, structures gonflables, etc.).

Une autre solution intermédiaire entre le bassin de plein air et la piscine couverte consiste à créer un sas reliant les locaux de déshabillage chauffés et le bassin extérieur dont l'eau est réchauffée. A Moscou, on se baigne depuis longtemps, en plein air, à l'époque du patinage et du ski.

OU CONSTRUIRE DE PRÉFÉRENCE UNE PISCINE ?

Le site idéal où construire une piscine de plein air doit être aussi éloigné que possible des sources de pollution atmosphérique, à l'abri des vents dominants, et bien ensoleillé, surtout l'après-midi. Il doit être entouré d'un cadre de verdure, à proximité de voies de grande communication et d'une liaison par transports en commun. On doit envisager la possibilité d'y garer convenablement les véhicules.

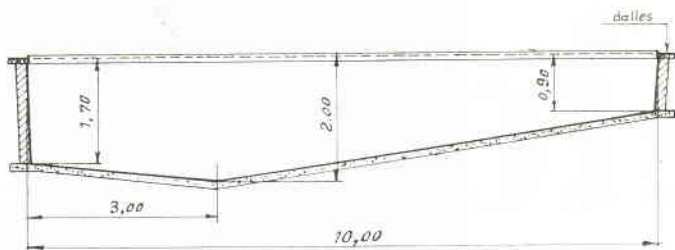
Les lieux de réunion des jeunes (camping, stade, foyer) ne doivent pas en être très éloignés.

Au contraire, une piscine couverte doit être en pleine agglomération, sa fréquentation maximum se situant toute l'année avant et après le travail, de 6 h. 30 à 8 heures et de 18 h. 30 à 20 h. 30, parfois même au-delà de 22 heures.

Un autre facteur parfois décisif sur le choix du terrain est la nature du sol. Chacun sait, en effet, qu'il est très onéreux de construire en pays minier, de creuser dans du rocher ou dans un terrain gorgé d'eau. La construction d'un bassin en zone inondable nécessite des précautions particulières.

D'autre part, il est nécessaire qu'une piscine soit alimentée suffisamment en eau de bonne qualité, en énergie électrique et en combustible.

Elle doit être également raccordée (sous certaines conditions) à un réseau d'évacuation d'eau de ses bassins (réseau « pluvial ») et à un réseau d'évacuation de ses eaux-vannes, à moins



coupe d'une piscine d'initiation (« Vendôme »)

qu'elle ne possède sa station de traitement.

Un site correspondant à toutes les exigences énumérées ci-dessus n'est pas facile à trouver. On est donc souvent amené à choisir entre des conditions moins satisfaisantes ou des causes de dépenses supplémentaires.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE BASSINS

Pour des raisons d'ordre pédagogique et de règlements sportifs, les bassins autres que les pataugeoires sont actuellement classés en sept catégories : initiation, apprentissage, mixte (apprentissage et sportif), perfectionnement, sportif de 25 m, sportif de 50 m, plongeurs.

Les bassins d'initiation ou d'apprentissage ne sont convenables qu'en complément d'autres bassins plus importants. Leur profondeur varie de 0,60 m à 1,30 m. Ils ne comportent pas de plongeurs. Leurs dimensions sont variables, de l'ordre de $10 \times 12,50$ m.

Les bassins mixtes ($25 \text{ m} \times 10 \text{ m}$, profondeur de 0,70 à 2 m) sont conçus en bassins isolés, généralement en plein air. Un tel bassin aérien nécessite environ : 250 m^2 de locaux annexes, 400 m^2 de plage, éventuellement des pelouses, aires de jeux, un parking. Il peut recevoir 375 baigneurs.

Les bassins de perfectionnement ($25 \text{ m} \times 10 \text{ m}$, profondeur de 1,20 m à 3 m) sont étudiés en bassins isolés et couverts. Ces deux catégories de bassins peuvent donc comprendre « un petit bain » et un « grand bain ».

Les bassins sportifs présentent une profondeur minima de 1,80 m (water-polo). Leurs largeurs sont généralement de 10 m à 15 m ou 20 m (couloirs de nage de 2,50 m).

Enfin les bassins de plongeurs avec plongeurs à 3 m, 5 m ou même 10 m.

LES INSTALLATIONS INDISPENSABLES

Une piscine comporte, outre son ou ses bassins, des annexes fonctionnelles :

- station de pompage et de traitement de l'eau (filtrage et stérilisation),
- vestiaires (cabines et vestiaires collectifs ou armoires-vestiaires),

- installations sanitaires (douches et w.-c.),
- infirmerie (avec poste téléphonique relié au réseau), bureaux, local à matériel,
- salles de réunions, tribunes, bureaux de direction, logement de gardien,
- station de réchauffage de l'eau des douches et, éventuellement, des bassins,
- station de chauffage des différents locaux.

Sur la nécessité de créer de telles installations, voici un exemple d'une erreur à ne pas commettre. Un architecte proposait un projet de piscine préfabriquée. Le prix était moins élevé que ce qui se pratique couramment. En effet, le descriptif mentionnait l'installation du chauffage à partir des échangeurs, mais la chaufferie n'était pas prévue.

BÉTON, PLASTIQUE, MÉTAL

Il est possible, dans certains cas, de construire en maçonnerie des bassins de piscines de plein air. Mais le béton armé est beaucoup plus employé. Ce béton peut être coulé en place ou encore projeté à l'aide d'un « canon à ciment ». Le béton précontraint offre des solutions plus élégantes, mais ne peut être compétitif que pour de grosses installations.

Les bassins, qu'ils soient enterrés ou au-dessus du sol, reposent sur le terrain soit directement, soit par l'intermédiaire de longrines ou semelles de fondations, soit enfin sur des pieux si le sol est mauvais porteur.

Il existe également maintenant des bassins en acier, montés en tôles soudées sur place ou par éléments boulonnés ou rivés avec des joints plastiques. L'acier inox et l'aluminium sont quelquefois employés. Enfin, les résines synthétiques renforcées de fibres de verre ont fait une apparition très remarquée sur le marché : bassins coulés en place ou montés par éléments.

Les bassins en béton ou en acier sont revêtus de grès cérame, ordinaire ou émaillé, ou de revêtements pelliculaires à base de résines, moins coûteux mais moins durables.

On peut y prévoir des hublots pour

l'éclairage ou pour l'étude des mouvements.

Tout l'appareillage sportif doit être prévu dès le projet afin que soient réservées au pourtour des bassins les gaines de fixation des potences, buts, lignes de nage, etc.

Le choix de matériaux utilisables pour les bassins se retrouve pour les superstructures : maçonnerie, béton armé, acier. On dispose de plus, pour les grands halls, de charpentes en bois lamellé-collé soutenant les parties vitrées ou un parquet au-dessus duquel est disposée la couverture.

L'emploi de nouveaux procédés ou matériaux, souhaitable en principe, est limité par des questions de sécurité, d'assurance et de garantie décennale.

LES PATAUGEOIRES

Dans les villages-vacances, les colonies ou les centres aérés où la construction d'une piscine n'est pas possible, il est néanmoins agréable de disposer d'un plan d'eau peu profond permettant de barboter, de faire flotter des petits bateaux et de s'éclabousser.

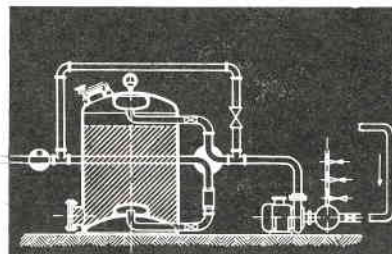
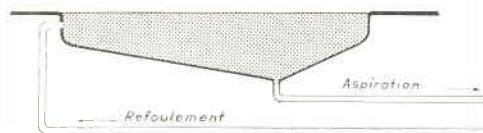
L'aménagement d'un ruisseau à cet effet, avec barrages, cascades, gués, est soumis à réglementation (le ruisseau peut grossir soudainement par temps d'orage, il n'est pas à l'abri des déversements malpropres, etc.).

Un budget modeste peut s'accommoder de la construction d'une pataugeoire. Il suffit de s'assurer d'une alimentation en eau potable et d'une évacuation. L'eau se réchauffe au soleil. La profondeur du bassin ne doit pas excéder 0,25 à 0,30 m. On doit pouvoir y accéder par des marches où les tout petits peuvent même s'asseoir. Plutôt qu'un bassin carré ou rond, il est préférable d'imaginer des formes plus libres.

Ces bassins peuvent être construits avec les mêmes matériaux que ceux des piscines, mais beaucoup plus légèrement. Les résines (matières plastiques) renforcées de fibres de verre concurrencent le béton.

Toutefois, même pour ces petits ouvrages il est nécessaire de faire appel à des professionnels qualifiés.

Quant aux baignades en rivière, en lac ou en mer, elles doivent être ins-



groupe de filtration-épuraton d'une piscine d'initiation

tallées dans des endroits où l'eau est à l'abri des souillures et des contaminations urbaines, industrielles et hors des zones de turbulence. Leurs emplacements doivent être déterminés en accord avec les représentants départementaux de la jeunesse et des sports, de l'action sanitaire et sociale et du service technique d'Etat chargé du contrôle du cours d'eau (Ponts-et-Chaussées ou génie rural).

Puisque nous parlons de la réglementation législative, signalons que les établissements de natation ouverts au public sont placés sous le contrôle du Ministère de la Santé Publique et de la Population, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de l'Intérieur.

Les instructions du Ministère de la Jeunesse et des Sports, celles du Ministère de l'Education Nationale, les normes de sécurité approuvées par le Ministère de l'Intérieur, le règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et la réglementation sanitaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population qui régissent les piscines ont été rassemblés dans une brochure de l'Institut Pédagogique National que devraient connaître les futurs Maîtres d'Ouvrage.

DE L'EAU PURE

L'eau utilisée dans une piscine doit être non seulement désinfectée, comme l'eau potable, mais désinfectante.

Sauf cas — rares — d'alimentation en eau courante, l'eau des bassins est donc recyclée en subissant un double traitement physique et bactériologique (coagulation, filtrage, neutralisation, stérilisation).

Les procédés de filtration sont maintenant nombreux :

- filtres à sable ouverts ;
- filtres à sable sous pression ou à anthracite ;
- filtres à diatomées, à plateaux, à bougies, etc. (sans coagulation ni neutralisation).

Les procédés de coagulation font appel généralement au sulfate d'alumine, ou encore à l'action des ions cuivre ou aluminium.

La stérilisation est obtenue générale-

ment par l'action du chlore, soit pur, soit sous forme de composés, dont le plus connu est l'eau de Javel employée dans les petites installations. On utilise également l'électrolyse de l'argent.

Tous les procédés et matériels de traitement de l'eau sont couverts par des brevets. Un procédé économique à l'achat peut ne pas l'être en fonctionnement normal. Il peut être avantageux pour une certaine dimension d'installation et moins pour une plus grande ou une plus petite.

Ces différents aspects doivent faire l'objet d'études avant d'arrêter un choix. Il en est de même pour les installations de réchauffage de l'eau et de chauffage des locaux. Citons un autre exemple d'une erreur due à la précipitation. Voilà quelque temps, une petite chaufferie a été adjugée dans un centre sportif. Le texte de marche ne prévoyait notamment ni brûleurs, ni chaudières, ni réservoir à mazout. L'installation en ordre de marche a coûté finalement près du double de ce qui fut prévu à l'origine.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, ÉQUILIBRE FINANCIER

Certaines des conditions de fonctionnement d'une piscine sont déterminées par le projet qui, lui-même, doit respecter un certain nombre de règles de sécurité et d'hygiène ou de nécessités techniques évidentes, par exemple :

- le renouvellement de l'eau des bassins ;
- le chauffage de l'eau des bassins et des douches ;
- le chauffage ou le conditionnement des différents locaux ;
- le traitement de l'eau des bassins ;
- l'éclairage.

Enfin, toutes ces installations nécessiteront du personnel de bassin, de cabines, de gestion, d'entretien.

Une piscine de plein air recevra du public durant 12 heures par jour pendant environ 3 mois, avec une fréquentation très variable selon le temps.

Si l'eau des bassins est réchauffée, elle pourra ouvrir dès avril ou mai et fermer en octobre : plus de dépenses mais plus de recettes ! Une piscine cou-

verte recevra du public 365 jours par an.

Entre le bassin de plein air de 25 m × 12,50 m, sans réchauffement d'eau et le complexe nautique avec cinq bassins — dont un olympique — et conditionnement des locaux, la gamme des prix de construction et d'équipement s'étend de moins de 500.000 F à plus de 10 millions.

La gamme correspondante des dépenses de fonctionnement s'étend de 385 F (dont 300 F de charges salariales) à 1.900 F par jour (dont 1.200 F de charges salariales), non compris l'amortissement des installations.

De même que le « prêt à porter » concurrence le « sur mesures », aujourd'hui il est possible de commander « sur catalogue » une piscine comme un gymnase. Des groupements ont établi des prototypes dont le prix est approximativement connu. Certains modèles sont agréés. Il suffit comme on dit, de les « adapter au terrain ». Cette adaptation comprend les fondations particulières, les liaisons avec les divers réseaux, l'aménagement des sols. Il est bon de l'avoir fait étudier et chiffrer à l'avance.

Ces différentes formules permettent d'économiser une partie des honoraires des hommes de l'Art, de l'ordre de un pour cent, au maximum, du coût total de la construction. Elles offrent heureusement d'autres qualités plus tangibles. Elles n'ont pas que des avantages. Elles ne dispensent pas le futur client de se faire assister d'un Conseil

De tout ce qui a été énuméré ou brièvement décrit ci-dessus, il ne doit pas ressortir que le choix entre les diverses solutions est très large. Il ne l'est en vérité, que pour des clients dont les ressources sont très étendues : pour eux les techniques les plus récentes, les matériaux nouveaux, les gadgets plus ou moins astucieux.

Les Maîtres d'Ouvrages dont les ressources sont limitées et même parfois très limitées doivent arrêter leur choix sur l'ensemble des solutions les plus appropriées à leurs besoins et qui entrent dans les limites de leurs moyens.

Il est normal qu'ils s'entourent pour cela en temps utile d'hommes de l'Art et Conseils spécialisés.

M. LE ROY WATTIAUX.



en ouvrant notre courrier

UN ELU AU C.E. VICTIME D'UN ACCIDENT AU COURS DE L'ACCOMPLISSEMENT DE SA FONCTION D'ELU, PEUT-IL ETRE CONSIDERE COMME « ACCIDENTE DU TRAVAIL » ?

M. R. S..., Redange (57).

Aux termes de l'article L. 415 du Code de la Sécurité Sociale « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

Les fonctions de délégué du personnel ou de membre du Comité d'Entreprise doivent-elles être regardées comme faisant partie de l'activité de l'entreprise ? La Cour de Cassation a répondu par l'affirmative à cette question : un salarié représentant du personnel au Comité d'Entreprise est au temps et au lieu du travail lorsque, dans l'exercice de ses fonctions de délégué, il assiste à une réunion dudit Comité, même si celle-ci se tient après la cessation du travail de l'entreprise. En effet, l'activité du Comité d'Entreprise — lequel est présidé par l'employeur ou son mandataire, a essentiellement pour but de « coopérer » (selon le terme même de la loi) avec lui et la direction à l'organisation, au bon fonctionnement des activités sociales — se rattache par là même à l'activité de l'entreprise ; par suite la participation des membres à une séance répond exactement à une « nécessité de l'emploi » (cass. soc. 14.1.54 affaire Sicard).

Notons qu'en l'espèce l'accident était survenu au cours du trajet,

c'est-à-dire après la réunion du Comité d'Entreprise, considérée comme temps de travail, si bien que l'existence était constatée d'un rapport direct et immédiat entre le trajet et l'accomplissement du travail.

D'une manière plus générale, « les salariés assistant à des réunions paritaires ou participant aux travaux d'organismes prévus par la législation ou la réglementation applicable en la matière, constitués dans l'intérêt tant de l'entreprise que des salariés qui y sont employés, sont susceptibles de bénéficier de la législation sur les accidents du travail dans la mesure où l'activité dont il s'agit est bien d'ordre professionnel ; à cet égard, le fait que le salaire ait été maintenu à l'intéressé pendant la durée des travaux n'est pas à lui seul un élément déterminant ; il faut que le salarié agisse en tant que tel et que son activité se situe dans le cadre de celle de l'entreprise ou dans son prolongement ». (Lettre min. du 1-8-51.)

En définitive, pour les membres du Comité d'Entreprise ou les délégués du personnel, il semble bien que la protection de la législation sur les accidents du travail s'étend à toutes les activités, « en quelque lieu » (art. L. 415 précité) qu'elles soient exercées, entrant dans les limites prévues par les textes qui régissent les fonctions de ces personnes, mais à ces seules activités.

Ainsi, la Cour de cassation a-t-elle estimé que n'avait pas le caractère d'un accident du travail l'accident survenu à un délégué du personnel « vaquant à ses fonctions syndicales et non à celles de délégué du personnel en dehors de ses heures de travail ». (Cass. soc. 1-7-55 - affaire Guilbaud.)

Il va de soi que l'exercice légal des fonctions syndicales au temps et au lieu du travail entre dans les prévisions de l'article L. 415 du code de la Sécurité Sociale, l'accident qui se produirait au cours d'une telle activité devant être considéré comme survenu, sinon par le fait, du moins à l'occasion du travail.

Pour illustrer notre pensée, disons en terminant que l'accident dont serait victime un membre du Comité d'Entreprise en procédant, quels que soient le temps et le lieu, à l'installation d'un « arbre de Noël » dans le cadre des activités sociales de l'entreprise, serait un accident du travail.

MALGRE UN VOTE MAJORITAIRE DU C.E. ETABLISSANT LE REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT D'ENTREPRISE, L'EMPLOYEUR S'OPPOSE A SON APPLICATION. EST-CE LEGAL ?

M. Y. O..., Tours (37).

Le restaurant d'entreprise figure parmi les activités qui peuvent être gérées directement par le C.E., sans ingérence patronale. Dans ce cas, le chef d'entreprise n'a aucun droit de veto à faire valoir contre les décisions majoritaires du C.E. Ainsi, il ne peut s'opposer à l'application du règlement intérieur voté par le Comité. Toute intervention patronale, pour limiter les prérogatives du C.E., doit être considérée comme une entrave à son fonctionnement régulier.

Dans les cas particuliers où les C.E. préfèrent ne pas prendre en charge le restaurant, la situation est différente. En effet, c'est le responsable de la gestion dudit restaurant d'entreprise qui exerce le pouvoir disciplinaire sous le contrôle, toutefois, de la juridiction prud'homale. Encore que dans le cas de ce refus de prise en charge par le Comité, ce dernier ne devrait pas abandonner son pouvoir de contrôle dans le fonctionnement de cette réalisation et être vigilant pour éviter des conséquences néfastes aux travailleurs de l'entreprise, particulièrement au travers de son règlement intérieur.

Amis lecteurs,

SI VOUS DÉSIREZ
INTERROGER UN
OU PLUSIEURS
ANNONCEURS DE
VOTRE REVUE,

adressez-nous

les

cartes-postales

ci-jointes

NOUS NOUS FERONS
UN PLAISIR
DE
VOUS FAIRE
ENVOYER
LA
DOCUMENTATION
UTILE.

“la v.c.o.”

c'est

VOTRE revue :

ABONNEZ-VOUS!

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n°, veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :

Je m'intéresse en particulier à :

Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n°, veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :

Je m'intéresse en particulier à :

Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :

BULLETIN D'ABONNEMENT

à “ la vie des collectivités ouvrières ”

Il est de l'intérêt évident de chaque militant des C.E. et organismes similaires de s'abonner à “La V.C.O.” qui lui permet de recueillir l'expérience collective des organisations C.G.T. tant sur le fond des questions que dans les domaines pratiques les plus divers.

Pour vous abonner (9 F les quatre numéros), pratiquer comme il est dit en bas de page du “sommaire” ou retourner cette carte sous enveloppe avec un mandat-poste (bleu) en remplissant le verso.

**la vie
des collectivités
ouvrières**

33, rue Bouret

PARIS-19^e
(Seine)



**la vie
des collectivités
ouvrières**

33, rue Bouret

PARIS-19^e
(Seine)



A
QUALITÉ,
CONVENANCE
et
PRIX
ÉGAUX,

*donnez
votre préférence
aux annonceurs
de*

la "v. c. o."

*Je déclare souscrire un abonnement de quatre numéros à
« La Vie des Collectivités Ouvrières » à adresser ainsi :*

NOM : Prénom :

Bureau :
(S'il s'agit de l'adresse de l'entreprise.)

Adresse complète :

Département :

Profitez de l'envoi de cette carte pour nous adresser vos remarques
et suggestions. Merci !...

Remplir et
retourner
à

**la vie
des collectivités
ouvrières**

← *sous enveloppe affranchie*
en joignant un mandat-poste (bleu) de 9 F

DEPRES ET ANNONCES

Comité d'Établissement Renault recherche locaux colonie de vacances, chauffés, libres à Pâques. Ecrire : 119, rue du Point-du-Jour, 92- Billancourt.

Courchevel-Saint-Bon, 1.100 m (Savoie), vend hôtel 45-50 personnes, 1.000 m² terrain, possibilité agrandissement, utilisable été-hiver. Prix intéressant. Michaud, 6, rue des Ecoles, 73-Chambéry.

A vendre Primel-Tregastel-en-Plougasnou, Finistère Nord. Hôtel en toute prop. sur mer, construit. 1932, salle de 100 m², hall, 16 chbres + mais. communiq. av. café, cuis., petite salle, 4 chbres, chbre froide. Terr. 800 m² + parcelles sur mer 400 m². Conv. pr école de voiles, mais. d'adolescents, colo, 60-70 enf. Px 170.000 F. S'adress. Druart, 2, rue E.-Delacroix, 94 - St-Maurice. Tél. 368-59-48.

« L'Enfance Ouvrière au grand air » propose trois centres de vacances susceptibles d'être mis à la disposition des C.E. et similaires pendant plusieurs mois de l'année. Peuvent y être reçus adultes, adolescents et enfants.

A St-Firmin (05), altitude 1.000 mètres, bâtiments en dur entièrement neufs, équipés pour l'hiver (chauffage central, eau chaude) pouvant recevoir 170 à 180 enfants en dortoirs de 10 lits chacun. Peuvent être utilisés pour des adolescents ou des adultes en limitant le nombre de participants. Cet ensemble est doté d'une vaste salle de jeux de 30 mètres sur 8 mètres. (Mois disponibles : mars, avril, mai, octobre, novembre.)

A Carnon (34), bord de mer. Bâtiment en dur pouvant héberger 300 enfants en vacances d'été. Peuvent également recevoir des adolescents et des adultes. (Mois disponibles : avril, mai, juin, octobre.)

Soudorgues (30). Altitude 500 mètres. Bâtiments en dur pouvant recevoir 100 enfants l'été. Possibilité d'héberger des adultes ou des adolescents. (Mois disponibles : mai, juin, juillet, septembre, octobre.)

Assurons dans l'un ou l'autre de ces centres la gestion et l'entretien. Prix de journée : 16 F. Dans ces prix sont compris la nourriture, l'hébergement et le lavage du linge. Ecrire à « L'Enfance Ouvrière au grand air », 30, rue Beaufortville, 30 - Alès.

Deux C.E. d'Avignon recherchent en location, terrain et centre de vacances. Ecrire : U.L. C.G.T. d'Avignon, Bourse du Travail, 1, rue Ledru-Rollin, 84 - Avignon.

C.E. Merlin-Gérin dispose de places disponibles dans ses colonies de vacances. Ecrire : C.E. Merlin-Gérin, rue H.-Tarze, 38 - Grenoble.

C.E. Renault, Le Mans (72), (Tél. 28-36-90), achète :

1^o Terrain — 1 ou 2 hectares — vente ou location-vente, bordure plan d'eau ou rivière, permettant pratique canoë et baignade. Présence point d'eau potable. Proximité village, accès facile.

2^o Locaux susceptibles convenir collectivité (70 à 80 lits) vides ou équipés. Altitude mini 1.000 mètres. Proximité remontées mécaniques.

3^o Terrain altitude environ 1.300 mètres, en vue construction centre de vacances. Proximité montagne enneigée Pâques et ski. Envisageons constructions remontée mécanique.

4^o Terrain bord de mer (jusqu'à 500 mètres de la plage) : Sud-Finistère, Loire-Atlantique, Ven-

dée, Charente-Maritime. Minimum 2 hectares. Si possible avec plantations.

Comité d'Entreprise offre places dans colonie de vacances à Cauterets (65) utilisée en maison de cure; recherche utilisateur en classe de neige; offre place dans centre de vacances familiales au bord de mer Hendaye en juin et septembre ou échanges en juillet et août. Ecrire : C.E. Alsthom, B.P. n° 2, 65 - Tarbes.

« Union Fraternelle des Métallurgistes de Moselle » offre propriété située à La Petite-Pierre (67), altitude 375 mètres, parc de 3.500 ha, panorama magnifique. Composition : 6 pavillons, 43 chambres, nombreuses salles, infirmerie, cinéma, chauffage central. Utilisation en colonie de vacances pour 140 enfants, autres usages possibles. Libre : aux vacances de Noël et toute l'année sauf du 2 juillet au 3 septembre. Possibilité d'organisation de colonie de vacances à Pâques en écrivant rapidement. Ecrire : « Union Fraternelle », 6, place de la République, 57-Thionville.

C.E. A.C.R.P. offre colonie de vacances, capacité 100 colons, situées à Breiloux-la-Crèche (79), disponible en juillet. Possibilité de recruter le personnel de services sur place. Ecrire : C.E. A.C.R.P., quai Sud, 17 - La Rochelle.

Proposition du C.E. Alsthom (division Neyrpic), rue Général-Mangin, 38 - Grenoble. Offre séjours au chalet Nivose, Alpe-du-Grand-Serre, La Morte (38). Altitude 1.350 mètres. Ouvert toute l'année, pension complète, à la journée, la semaine... Des cours de ski collectifs sont organisés. Renseignements auprès de M. J.-J. Robert à l'adresse du Nivose. (Tél. 76-88-12-89.)

Propositions du C.I.E. Neyrpic Sogreah, rue Général-Mangin, 38 - Grenoble :

● Centre de vacances familiales, bd des Tasses, 38 - St-Raphaël. Centre sous toile, à 400 mètres de la mer, pension complète. Géré par Tourisme et Travail. Ouvert de début mai à fin septembre.

● Chalet de montagne « Les Brûleurs de Loups », les Deux-Alpes (38). Altitude : 1.650 mètres. Possibilité de places hors périodes de vacances scolaires d'hiver. Logement en dortoirs, salle hors-sac (on peut faire sa cuisine). Possibilité de séjour pour groupes en été (début juillet - fin août).

● Recherche places pour vacances d'été sur côtes de l'Atlantique (entre Bretagne et Pyrénées) et sur toute la côte méditerranéenne. Ecrire : L. Meyer à l'adresse du C.I.E. (Tél. : 76-96-48-30, poste 496).

C.C.E. S.N.E.C.M.A. dispose à Paris (13^e arrondissement) d'un stade couvert. Du fait décentralisation usine SNECMA, envisage copropriété avec d'autres collectivités.

● Prévoit la construction d'un ensemble sportif important à Dammarie-les-Lys (77), souhaite connaître collectivités intéressées par ce projet et pouvant collaborer à sa réalisation.

● Dispose de places pour séjour familial à Gérardmer (88).

● Serait intéressé de connaître propositions d'autres C.E. pour villages et maisons de vacances durant les mois de juin et septembre. Pour toutes ces annonces, s'adresser au C.C.E. S.N.E.C.M.A., 10, rue des Messageries, Paris-10^e. (Tél. : PRO. 56-05 ou 21-10.)

C.E. Sud-Aviation, 57, rue V.-Hugo, 92 - Courbevoie, recherche location de colonies de vacances, bord de mer pour 60 enfants en juillet et août ou bien 60 places dans colonie organisée par un C.E. en campagne ou en bord de mer pour les mêmes périodes. (Tél. : 333-57-85, poste 116.)

Sempesserre, localité du canton de Miradoux (32), 200 mètres d'altitude, 12 km d'Astaffort, 25 km d'Agen (47). Adduction d'eau réalisée, 1 lot de 6 à 7 ha de terre avec un bois qui pourrait être facilement modifié en parc à très peu de frais. Possibilité d'aménagement d'un lac à partir d'un point d'eau qui avait été retenu pour la réalisation de l'adduction d'eau pour tout le canton de Miradoux. Facilité de ravitaillement. Ecrire à M. le Maire.

Parc « Henri-Gautier » à Baillet (95), reçoit groupes de 15 à 30 personnes pour stages écoles syndicales, week-ends d'étude et propose salles de réunions pour congrès et assemblées avec fourniture des repas. Locaux chauffés. Terrain de sports pour détente. Ecrire à l'« Union Fraternelle des Métallurgistes de la Région Parisienne », Parc de Sports et Loisirs « Henri-Gautier » à Baillet (95). (Tél. : 9 à Mousoult.)

C.E. C.I.M.T. Lorraine offre places dans terrain de camping, proximité du bassin d'Arcachon, prix familial 30 F pour un mois. Illimité en juillet, 15 places en août. Recherche mêmes conditions dans terrains de camping gérés par un C.E. Ecrire : Guise Pierre, secrétaire du C.C.E. C.I.M.T. Lorraine, 54 - Lunéville.

C.C.E. dispose de places pour séjours familiaux. Station de skis près de Chamonix, ouvert du 15 décembre à fin avril. Prix pension tout compris : 20 F par jour. Week-ends des 19-20-27 avril également libres pour collectivités. Ecrire : C.C.E. A.M. Dassault, 15, rue de la République, 92 - Suresnes. (Tél. : 506-35-37.)

« L'Association Familiale des Travailleurs de la Loire » avec la participation de plusieurs Comités d'Entreprise offre des séjours de un ou plusieurs jours à sa maison familiale de vacances et loisirs à Pouilly-lès-Fleurs (42), ouverte du 15 janvier au 30 novembre. 22 chambres avec eau froide et chaude, douches, grand restaurant.

● Des emplacements dans son camping-caravaning de Confolens (43) Beuzac sur les bords de la Loire avec belle pinède, pêche, baignade, excursions. Bloc sanitaire, eau chaude et froide, douches, etc.

● Elle recherche des participations pour développer ces réalisations. Ecrire : François Royer, Président, secrétaire de l'U.D. C.G.T. de la Loire, Bourse du Travail, 42 - St-Etienne.

C.E. Berliet, Vénissieux (63) (Tél. : 74-30-61) :

● Offre places camping Ruoms (07) et Mialaret (19), camping équipé de sanitaires.

● Propose maison familiale de vacances du Cap Ferret (33), 38 chambres, restaurant, etc. Utilisation avant le 15 juin et après le 15 septembre.

● Offre places camping à Vias (34) en juillet et septembre.

● Cherche places ou implantations pour camp d'adolescents (16-17 ans), dispose de matériel pour équiper un tel camp.

Ecrire : Directeur des Activités Sociales, C.E. Berliet-Vénissieux (63).



il faut savoir ...

CROISIÈRE INTERNATIONALE

sur le Danube. Organisée par la Fédération Syndicale Mondiale, cette nouvelle croisière groupera 180 participants de différents pays européens. Pour la France, 24 places sont mises à la disposition des travailleurs et de leurs familles. Elle se déroulera sur le bateau hongrois « 50^e anniversaire de la Révolution socialiste » (en cabines de 3 et 4 personnes), du 5 au 18 août 1969. Port d'embarquement et de débarquement : Budapest. Voyage Paris-Budapest et retour par avion. Prix : 1.150 F par personne de Paris à Paris, toutes excursions et visites, transferts aux aérodomes et embarcadères compris ainsi que l'accompagnement. Pour toutes informations sur le séjour détaillé de cette croisière et pour inscription, s'adresser dès que possible à : Tourisme et Travail : 2, rue Pigalle, Paris-9^e. Tél. : 744-69-62.

LE BILAN SOCIAL

de l'année 1968, c'est un ouvrage en préparation, à l'initiative de la C.G.T., sous l'égide de sa « Revue Pratique de Droit Social ». Rédigé sous la direction de Maurice Cohen, par un groupe de juristes et d'économistes, ce livre de plus de 300 pages traitera des résultats sociaux obtenus dans chaque branche des secteurs public, privé et nationalisé, de l'évolution de l'économie française en 1968, du Constat de Grenelle et des diverses négociations professionnelles. Il comportera l'étude détaillée de plus de soixante avantages sociaux divers obtenus dans des centaines d'accords collectifs, à la suite des grèves de mai-juin (salaires, durée du travail, mensualisations, préretraites, garanties des ressources, droits des femmes, des jeunes, etc.). De nombreux textes seront publiés et commentés (loi sur les droits syndicaux à l'entreprise, convention sociale de la sidérurgie, accord de prévoyance du bâtiment, accords collectifs des grandes entreprises, etc.). Si l'on y ajoute le

renforcement des syndicats et la publication de documents inédits, on constate que ce livre constituera une source unique de référence et un témoignage précieux sur cette année sociale exceptionnelle. (Prix de souscription 10 F. C.C.P. Paris 4780-27.)

AU RYTHME DES JOURS

Le deuxième tome (1955-1967) du livre de Benoît Frachon est paru. Ce recueil des principaux articles et discours du Président de la plus puissante Centrale syndicale française illustre de manière irréfutable le rôle de la C.G.T. au cours des années qui ont précédé le vaste mouvement du printemps 1968. A tous ceux qui s'interrogent sur l'évolution des événements, sur la portée et les perspectives du combat de la classe ouvrière, ce livre est indispensable Tome I : 704 p. in-8 cavalier plus 8 hors-texte. Tome II : 640 pages plus 12 pages hors-texte. Le volume (prix à l'unité) broché : 20 F ; relié : 25 F. Au-dessus de 5 exemplaires brochés : 16 F ; reliés : 20 F. Commande : C.G.T., C.C.P. Paris 62-84.

MAI DES PROLÉTAIRES

par Laurent Salini. Le plus grand mouvement populaire que la France ait connu depuis longtemps, un mouvement qui a remporté, sur le plan revendicatif, des succès marquants, voire des victoires. Vingt jours plus tard, les élections législatives se traduisaient par une victoire du parti gaulliste et par un recul des partis de gauche. Pourquoi ? Pourquoi les forces engagées dans une action qui a secoué la société française n'ont-elles pu infliger au pouvoir — un pou-

voir qui avait chancelé — un échec électoral ? La « révolution » aurait-elle été manquée ou trahie ? La classe ouvrière, ses organisations auraient-elles mal rempli leur rôle et ainsi fait défaut aux étudiants ? Ceux-ci étaient-ils l'avant-garde, la force de frappe, le fer de lance du mouvement populaire ? Quelle fût la force principale de ce mouvement et quel est le sens de l'entrée en lutte des étudiants ? L'auteur, journaliste, analyse objectivement les grandes faiblesses qui limitèrent la portée du mouvement, les espoirs qu'il suscite toujours à ce jour, les perspectives qu'il projette. Salini met surtout l'accent sur le rôle moteur joué par la classe ouvrière et ses organisations démocratiques dans cette extraordinaire expérience de la lutte des classes... et par là même illustre la force décisive que le mouvement ouvrier représente dans la transformation de la société française (Ed. Sociales).

LA T.V.A.

Depuis le 1^{er} décembre 1968, ses divers taux d'application sont modifiés. « Les loups ne se mangent pas entre eux. » En effet, au lieu de prendre des mesures de coercition contre les spéculateurs, le gouvernement veut lancer un plan d'austérité contre les travailleurs dans le but de leur reprendre les acquis de mai-juin. L'augmentation des taux de la T.V.A. s'inscrit dans cette politique rétrograde d'atteinte aux salaires et de hausse des prix. Lorsque les nouveaux taux de la T.V.A. furent connus, « La V.C.O. » n° 32 était déjà sortie des presses ; il n'était donc plus possible d'actualiser l'article consacré à quelques applications de cette taxe. Voici le nouveau tableau des taux.

	Anciens taux		Nouveaux taux	
	Nominaux	Réels	Nominaux	Réels
Taux réduit	6 %	6,383 %	7 %	7,526 %
Taux interméd. ...	13 %	14,942 %	15 %	17,647 %
Taux normal	16 2/3 %	20 %	19 %	23,456 %
Taux majoré	20 %	25 %	25 %	33,333 %

communiqué commun c.g.t. / f.s.g.t.

Le Bureau confédéral de la C.G.T., conduit par Benoît Frachon, Président, et Georges Séguay, Secrétaire général et le Secrétariat national de la F.S.G.T., conduit par Raoul Gattegno, Président et Roger Fidani, Secrétaire général, se sont rencontrés le mercredi 12 février 1969.

Se félicitant du développement des rapports amicaux et de coopération entre la C.G.T. et la F.S.G.T., les deux délégations ont approuvé le communiqué commun mis au point par les deux délégations désignées à cet effet :

Au cours d'une récente rencontre, une délégation de la C.G.T. composée de André Merlot, Livio Mascarello, Jean-Louis Moynot, Secrétaires confédéraux, René Lomet et Jean-Luc Destrem, Secrétaires du Centre Confédéral de la Jeunesse, et une délégation de la F.S.G.T. composée de Raoul Gattegno, Président, Roger Fidani, Secrétaire général, René Moustard et Trieste Teglia, Secrétaires nationaux, ont procédé à un examen d'ensemble des problèmes relatifs à la situation générale du sport ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre, notamment dans les entreprises, pour développer, en fonction des besoins et des intérêts des travailleurs et travailleuses, les activités physiques et sportives sur une base éducative et de masse.

Les deux délégations considèrent qu'il est significatif que les activités physiques sous leurs différentes formes, tendent à devenir, de nos jours, un besoin et une revendication du plus grand nombre.

Il en résulte la nécessité de donner à ces activités une dimension humaniste et culturelle en rapport avec l'évolu-

tion des forces productives, les transformations des modes de vie et de travail.

C'est pourquoi les deux délégations dénoncent :

- la commercialisation sans cesse plus poussée des activités physiques et sportives selon un contenu basé sur la notion de détente et d'évasion, notamment dans le cadre des loisirs ;
- l'orientation officielle qui, pour des raisons de prestige, tend à la formation artificielle d'une élite sportive coupée de la masse à qui l'on ne donne pas les moyens de pratiquer et de s'affirmer ;
- les conditions de vie et de travail qui sont faites aux travailleurs et travailleuses, en particulier aux jeunes, et qui constituent un obstacle majeur au développement d'un sport éducatif de masse et de haut niveau ;
- les faibles moyens attribués par le patronat aux Comités d'Entreprise en faveur des œuvres sociales dont les activités physiques et sportives sont un aspect.

La délégation de la C.G.T. apprécie et soutient le rôle et l'action de la F.S.G.T., organisation démocratique et de masse dont les conceptions et les finalités sont conformes à l'intérêt des travailleurs et travailleuses.

La délégation de la F.S.G.T. se félicite de l'appui constant de la C.G.T. et considère les luttes engagées par les travailleurs comme très importantes : de leur succès dépendent les conditions favorables à la réalisation du droit au sport pour tous et toutes.

Les deux délégations sont convenues

de faire converger leurs efforts dans le respect de la spécificité des deux organisations pour renforcer leur collaboration afin de :

- contribuer au développement des activités physiques et sportives sur la base d'une conception éducative, démocratique et de masse dans les entreprises, dans les colonies de vacances, dans les centres de vacances et parcs de loisirs organisés et gérés par les Comités d'Entreprise ;
- favoriser l'organisation des clubs d'entreprises sur une base démocratique, sociale, culturelle ;
- mener les luttes nécessaires pour obtenir du patronat et des pouvoirs publics les moyens financiers et matériels indispensables, la possibilité pour les jeunes de s'entraîner sans diminution de salaires, et de former des animateurs et dirigeants à qui seront donnés les moyens et le temps d'exercer leurs fonctions.

Les deux délégations appellent leurs organisations respectives à prendre, à tous les échelons, les contacts nécessaires, à les maintenir pour répondre au mieux aux besoins des travailleurs et travailleuses dans le domaine des activités physiques, sportives et de loisirs.

Elles sont convenues de procéder régulièrement à des échanges de vues au niveau des directions nationales des deux organisations et ont décidé de la mise en place à l'échelon national d'une commission de travail commune, afin de favoriser la convergence des efforts des deux organisations.

Paris, le 13 février 1969.

POUR DES COMITÉS CENTRAUX DE GROUPE

Examinant l'activité de nos organisations en direction des Comités d'Entreprise et plus particulièrement sur le plan économique, le 36^e Congrès de la C.G.T. a défini dans la résolution adoptée sur ces questions, une importante revendication :

Tenant compte de l'accélération des processus de concentration capitaliste qui engendre la constitution de « groupes » dominant un ensemble d'usines, de filiales et de sociétés, se pose présentement la nécessité pour les travailleurs d'avoir un organisme à ce niveau.

Le 36^e Congrès de la C.G.T. demande que soient constitués des « Comités Centraux de Groupe » dont les délégués seraient élus par les Comités d'Entreprise ou Comités d'Etablissement dépendant du même « groupe », dont le nombre, la répartition par sociétés « membres du groupe » et par collèges feront l'objet d'un accord entre les représentants des organisations syndicales et les directions patronales des sociétés concernées. Ces « Comités Centraux de Groupe » auraient pour tâche, en particulier d'examiner « les bilans consolidés » regroupant l'ensemble des bilans des sociétés mères et leurs filiales dans les groupes industriels et financiers.

Depuis notre Congrès Fédéral 1967, les fusions et concentrations, aux multiples aspects, n'ont cessé de se développer. C'est sur la base de cette situation et d'un exemple d'un groupe des industries chimiques où a été réalisé partiellement un « Comité Central de Groupe » que nous insisterons sur l'urgence de la satisfaction de cette revendication et sur les possibilités nouvelles qu'elle peut apporter dans l'activité de nos organisations.

CONCENTRATION ACCÉLÉRÉE ET DÉCENTRALISATION

« L'industrie française bouge : autant de concentrations en un an que pendant les dix dernières années », notait la revue « Entreprise » dans sa présentation des 500 premières entreprises françaises.

Une des caractéristiques essentielles qui marque le mouvement de fusion, c'est qu'il s'opère à l'échelle de très grandes firmes voire même des groupes et non plus seulement par l'absorption d'une entreprise moins importante par une plus grande ou la fusion de deux sociétés de moyenne importance.

Dans les industries chimiques, suivant les indications du V^e Plan, les groupes monopolistes ont pratiqué une

politique « d'intégration » avec les objectifs essentiels suivants :

- renforcer leurs propres structures par le développement accéléré de la concentration ;
- s'implanter plus profondément sur le Marché Européen ;
- développer en priorité liaisons et ententes avec les groupes monopolistes de l'Europe des Six.

C'est ainsi qu'aux accords de rationalisation par l'abandon de certaines fabrications d'un groupe au profit d'un autre, ou la création de filiales communes à plusieurs groupes, s'ajoute maintenant la constitution de grands groupes à activités diversifiées.

Pour les industries chimiques, Rhône-Poulenc, première grande entreprise française était un exemple : monopole des textiles artificiels avec Rhodiacéta ; moitié du chiffre d'affaires dans la fabrication des matières plastiques ; place prépondérante pour les produits pharmaceutiques sans compter ses participations dans d'autres sociétés en France ou pays d'Europe et du monde.

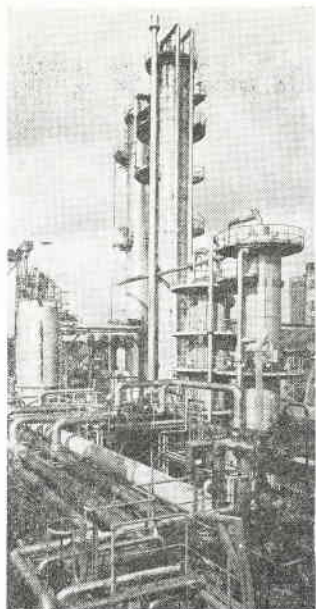
C'est avec le même but qu'est né en 1966 le deuxième groupe chimique Ugine-Kuhlmann. Mais à côté de ces grands groupes, d'autres fusions ont les mêmes caractéristiques : fusion verticale Péchiney-Tréfinmétaux ; fusion Elco groupant Lesieur (huiles végétales) et Cotelle et Foucher (lessives, eaux de Javel).

Toutes ces concentrations et leur développement (1) ont évidemment pour but l'augmentation du profit, notamment en résistant à la concurrence. La situation dans les autres pays, notamment ceux du Marché Commun où la concentration est souvent plus poussée, n'est pas sans effet sur l'accélération constatée.

Mais les patrons eux-mêmes définissent leurs objectifs. Les grands groupes dont l'activité est diversifiée entre de nombreux produits peuvent mieux supporter les chocs que les firmes moyennes soudées à certaines productions bien déterminées. Leurs possibilités financières leur permettent de se « retourner » très vite, en se lançant dans des productions nouvelles où le marché est meilleur et la concurrence moins forte.

Dans ces conditions, le profit étant l'objectif essentiel, on peut mesurer l'importance de la répartition des investissements entre les différents établissements du groupe et les conséquences que cela peut entraîner pour les travailleurs concernés.

(1) Il n'est pas question dans cet article de traiter de l'ensemble de la concentration dans les industries chimiques, concentration qui s'accroît actuellement. Mais les exemples cités montrent les caractéristiques des concentrations actuelles et leurs conséquences sur la structure des nouvelles sociétés nées de ces fusions.



Attardons-nous maintenant sur cette concentration réalisée en 1966, constituant ainsi le deuxième groupe chimique français (29.000 salariés et 4 milliards de chiffre d'affaires consolidé).

EXEMPLE : UGINE-KUHLMANN

Sa constitution même montre la polyvalence de ses productions. En effet, la société unique Ugine-Kuhlmann regroupe non seulement les sociétés : Ugine, Kuhlmann, Société des Produits Azotés, mais également les apports des sociétés déjà fusionnées : avec Kuhlmann, les sociétés Coignet, Compagnie Bordelaise de Produits Chimiques, Compagnie Française des Matières Colorantes ; avec S.P.A. : la Société des Etablissement Lambiotte.

Les activités industrielles d'Ugine-Kuhlmann sont multiples :

— groupe métaux : aciers spéciaux, ferro-alliages, métaux non ferreux, aluminium, etc.

— avec la fusion, les activités chimiques se sont considérablement développées : chimie minérale, fabrication d'engrais, matières plastiques, 80 % de la production des colorants, etc.

La Société Ugine-Kuhlmann, propriétaire unique de tous les établissements dirige ces activités et fixe les investissements ; mais elle confie la gestion à des sociétés d'exploitation, suivant en cela ce que pratiquait déjà Kuhlmann avec les firmes qu'il avait absorbées.

Ainsi, tout en ayant le même employeur, le personnel d'Ugine-Kuhlmann allait se trouver réparti dans différentes sociétés de gestion ou sociétés mandataires, avec chacune un Comité Central d'Entreprise. Mais toutes les décisions économiques, notamment les investissements, étant décidées par Ugine-Kuhlmann, les C.E. des sociétés mandataires se trouvent donc sans aucune possibilité d'exercer les prérogatives économiques définies par la loi, les bilans de ces sociétés n'étant que des comptes d'exploitation, le tout rentrant dans le bilan de la société unique Ugine-Kuhlmann.

Profitant de la discussion de l'accord de composition du Comité Central Ugine-Kuhlmann, la Fédération C.G.T. des Industries Chimiques et la Fédération C.G.T. de la Métallurgie menèrent une action dans le sens de la revendication confédérale pour obtenir un « Comité Central de Groupe » où tous les C.E. du groupe seraient représentés quelle que soit la forme juridique de la société de gestion.

Après de longues et difficiles négociations, un accord

a été conclu en juin 1967, au terme de celui-ci, le Comité Central Ugine-Kuhlmann (34 délégués) est complété dans les conditions suivantes pour l'examen annuel des Comptes et du Bilan. Voici un extrait du protocole obtenu.

Le Comité Central Ugine-Kuhlmann sera complété par un certain nombre de représentants des Comités Centraux des sociétés mandataires, lesquels participeront, avec voix délibérative, à l'examen annuel des Comptes et du Bilan, tel que cet examen est prévu par l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945.

Le nombre des représentants des C.C.E. des sociétés mandataires est fixé à 13, dont :

- 5, pour le Comité Central de la Société des Usines Chimiques,
- 4, pour le Comité Central de la Française des Matières Colorantes,
- 2, pour le Comité Central de la Compagnie Bordelaise de Produits Chimiques,
- 1, pour le Comité Central de la Société d'Exploitation des Produits Chimiques Coignet,
- 1, pour le Comité d'Entreprise de la Société Lambiotte.

Ces représentants seront choisis par chaque Comité, parmi ses membres titulaires, étant entendu que les Comités Centraux de la S.U.C. et de la F.M.C. désigneront chacun, au moins, 1 ingénieur.

Les 13 représentants susdits désigneront 4 des leurs, pour participer à la réunion spéciale de la Commission Economique du C.C.E. Ugine-Kuhlmann, relative à l'examen de bilan.

Il ne s'agit là que d'une satisfaction partielle car ce Comité Central d'Ugine-Kuhlmann ne couvre pas les nombreuses filiales de la société unique. Néanmoins, ce premier résultat constitue un apport important à l'activité syndicale et aux C.E. dans le groupe.

LES CONSÉQUENCES DE LA CONCENTRATION ET NOS REVENDICATIONS

En plus des intérêts économiques qu'entend tirer Ugine-Kuhlmann d'une telle structure, la direction a tenté de justifier sa position par une soi-disant impossibilité de grouper dans une seule société des travailleurs

comité central de groupe (fin)

ayant des statuts, salaires, conditions de travail et droits sociaux différents ! Alors que tous contribuent à créer richesses et profits centralisés eux par Ugine-Kuhlmann !

La première revendication de nos organisations a été l'alignement de tout le personnel au niveau le plus élevé pratiqué dans le groupe. Au lieu de satisfaire cette légitime revendication, la direction a pratiqué pendant deux ans des discussions et décisions séparées pour le personnel ex-Ugine (chimie et métaux) laissant en dehors les travailleurs des sociétés de gestion et leurs représentants syndicaux.

L'existence du Comité Central de Groupe, ses nombreuses résolutions à propos de l'examen du bilan reprises par le Comité Syndical de Coordination ont permis d'informer les travailleurs et d'organiser l'action sur la base d'un programme revendicatif valable pour tous les établissements.

Avec les grèves de mai, en plus des résultats importants obtenus, le préambule du protocole marquait un recul de la direction Ugine-Kuhlmann :

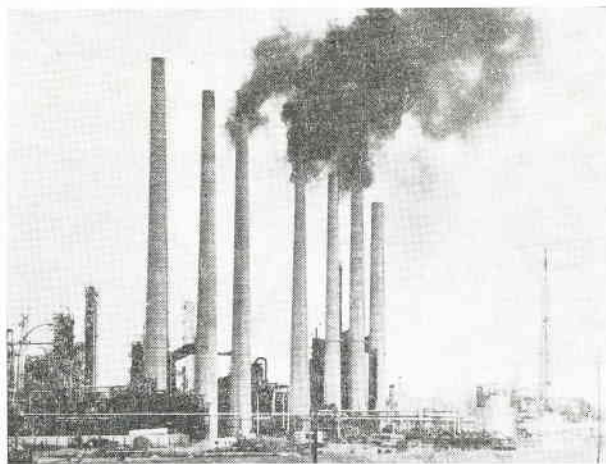
Au début de la réunion (5 et 6 juin 1968) sur une question posée concernant la présence des représentants des sociétés mandataires à la réunion, la direction fait connaître que désormais, les décisions prises par Ugine-Kuhlmann « Employeur », en matière de mesures générales concernant les salaires et la réduction de la durée de travail, seront appliquées au même moment et dans les mêmes conditions par les sociétés mandataires.

BILAN CONSOLIDÉ ET DÉFENSE DE L'EMPLOI

Dans tous les cas de concentrations, nos organisations doivent œuvrer pour la constitution de véritables « Comités Centraux de Groupe » rassemblant l'activité de toutes les filiales et tendant à obtenir les revendications adoptées par les Congrès de notre Confédération, avec « l'obligation pour les directions patronales de communiquer les bilans de toutes les entreprises sans exception et quelle que soit leur forme juridique, avec examen juridique, avec examen du bilan consolidé des sociétés mères et de leurs filiales, des entreprises relevant d'un même groupe industriel et financier ».

L'examen du bilan consolidé renforcera les prérogatives du Comité d'Entreprise. Il permettra entre autres :

— de formuler des avis sur la répartition des bénéfices et des investissements dans le groupe ;



— d'être consulté à temps sur tous les projets de nouvelles fusions et toutes questions concernant l'avenir et le développement de telle production et par conséquent les questions concernant l'emploi.

A la suite de l'accord signé dernièrement entre le patronat et les Centrales syndicales sur les problèmes de l'emploi, un premier point d'appui a été gagné. Il s'agit des délais obligatoires d'information au C.E. sur les éventuelles modifications de structure des effectifs que la direction doit respecter. Cela doit nous aider à impulser notre bataille pour la défense des intérêts des travailleurs. C'est une première étape vers une information économique plus ample.

Ugine-Kuhlmann vient par exemple de constituer une société mixte avec Péchiney-Saint-Gobain pour la production et la vente des engrais. Cette nouvelle société représente 40 % de la production d'engrais en France.

Dans certaines régions, Nantes, Rouen, Bordeaux, Sète, le groupe U.K.-Péchiney-Saint-Gobain a deux, trois, même cinq établissements sur des productions d'engrais. Quel va être l'avenir ? Avec le développement technique, on sait combien une installation peut « vieillir », être « non rentable » selon les investissements pratiqués et leur répartition.

C'est au « Comité Central de Groupe », notamment par l'examen du bilan consolidé, que les représentants des travailleurs intéressés pourront rassembler les informations et agir en conséquence.

ROLE DIRIGEANT DE L'ORGANISATION SYNDICALE

L'activité pour la constitution de Comités Centraux de Groupe que nous revendiquons, exige d'abord une coordination syndicale à tous les échelons.

Sans se substituer à l'activité de chaque syndicat et section syndicale d'établissement, chacun comprend la nécessité de la coordination syndicale dans tous les cas de concentration.

Plus que jamais, s'appuyant sur les travailleurs, l'organisation syndicale doit se préoccuper de l'aide à apporter au Comité d'Entreprise, fixer l'orientation et contrôler celle-ci en aidant les militants à la réalisation du programme défini en commun.

L'organisation de conférences, journées d'étude de tous les syndicats intéressés nous semble indispensable ainsi que la création de Comités de Coordination pouvant se réunir selon les nécessités.

Ainsi pourront être utilisées rapidement les informations recueillies par les C.C.E. pour tous les travailleurs du groupe.

L'ensemble de cette activité répond à notre volonté de collaboration nécessaire des organisations syndicales et des C.E. Celle-ci est indispensable pour faire progresser nos revendications sur les prérogatives économiques et dans l'intérêt des travailleurs.

La constitution du « Comité Central de Groupe » n'est pas, en soi la solution aux problèmes qui préoccupent les travailleurs face aux exigences de l'économie moderne et des conséquences de l'exploitation capitaliste. Mais elle permet la discussion sur des questions touchant toute une concentration où les travailleurs sont souvent répartis dans de multiples établissements, voire des branches d'industrie différentes. Leurs intérêts de classe sont cependant les mêmes. La confrontation, la coordination sera riche d'expériences pour nos organisations. Nous pourrions ainsi mieux définir un programme revendicatif commun valable pour tous : de l'augmentation des salaires à la réduction plus rapide du temps de travail, de la défense de l'emploi à la revendication pour la nationalisation des grands groupes secteurs clés de l'économie qui est et reste une revendication fondamentale dans le cadre d'un régime de démocratie avancée, pour limiter le pouvoir des monopoles et faire échec à leur emprise accrue.

L'unité et l'action pour aboutir en seront renforcées.

Michel VERDON,
Secrétaire
de la Fédération C.G.T.
des Industries Chimiques.



glace d'hier...

glace d'aujourd'hui :
**avec une fabrique
automatique de glace
CODIGEL
vous êtes gagnant !**



La glace en pains est encombrante et souvent sale, elle n'est pas immédiatement utilisable et, de plus, elle est chère !

Avec une fabrique automatique de glace Codigel, vous économisez 90 % sur le prix de la glace.

Vous avez toujours la quantité de cubes ou de paillettes dont vous avez besoin : les Codigel reconstituent leur réserve au fur et à mesure des prélèvements.

La gamme des appareils Codigel, fabriqués automatiquement de glace en cubes ou en paillettes, a été étudiée pour répondre à tous les besoins : de 30 à 2.500 kg par 24 heures.

Pour recevoir
une documentation, écrire à :

CODIGEL
37, rue des Acacias - Paris 17
Tél. : 754-25-10



BISCUITS et GAUFRETTES



Ruy

CONFITURES en pots individuels
variées : abricot, fraise, groseille, orange, prune.

TOUS LES PRODUITS RUY SONT SAINS, APPETISSANTS, ECONOMIQUES.

PRODUITS RUY 38 RUY - ISERE
TEL. 337 BOURGOIN

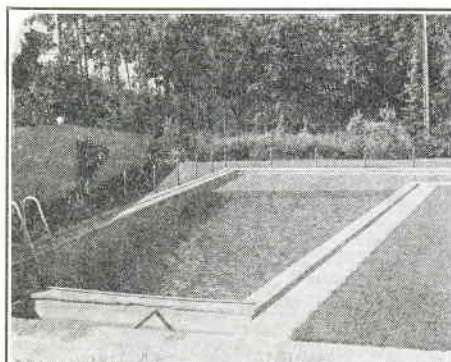
**lisez
abonnez-vous
au**

PEUPLE

bimensuel de la c. g. t.

**chaque mois
sa rubrique C. E.**

« LE PEUPLE », 213, rue La Fayette, Paris (10^e)
Abonnement : 30 F (C.C.P. PARIS 7919)



MISS FRANCE (Polyester armé).
Insensible au gel et pratiquement sans entretien.
Garantie 10 ans.

ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS :

Municipalités - Colonies de Vacances - Centres
Aérés - Hôtels - Camping - etc.

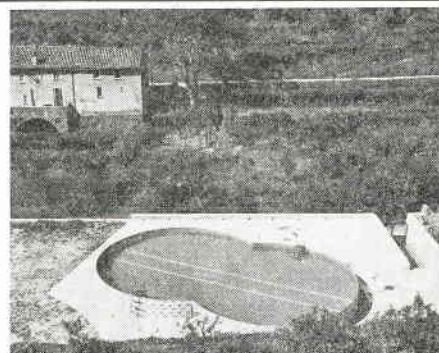
DEUX TYPES D'INSTALLATIONS
PRÉFABRIQUÉES

- Piscines en Polyester armé "enterrées".
Longueur : 8 - 10 et 12,50 m.
- Piscines "hors sol à double paroi :
10 et 16 m de long.

Régénération en circuit fermé par filtre
à sable ou à diatomées.

REFERENCES DE PREMIER ORDRE

M.I.S.S. 22, rue Ed. Nieuport - 92-SURESNES
Exposition permanente été-hiver - Tél. : 506-11-67

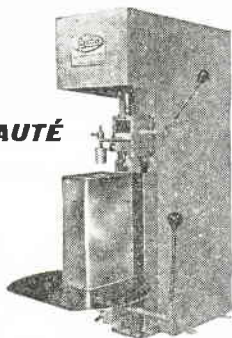


Piscine KRULLAND "double" de 16 m de long.
Régénération en 5 h. Centre de 150 adolescents
de 14 à 19 ans.

Modèle électrique "GALLIA TF"
brevet déposé

NOUVEAUTÉ

POUR
BOITES DE
TOUTES
FORMES
et TOUTES DIMENSIONS



OUVRE-BOITES POUR COLLECTIVITÉS

Aucun risque de blessure
Facilité d'emploi
Simplicité — Robustesse

Plus de 10.000 Appareils en fonctionnement

Références :
RENAULT, RATP, SNCF, AIR-FRANCE, CSF, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, etc...

E^e HENRI BIAUGAUD & C^o
CONSTRUCTEURS

45, avenue Aristide-Briand, 94 - ARCUEIL — 253.77.40



Modèle 1 B pour boîtes rondes
ou de formes diverses
y compris boîtes de jambon

MILLIAT FRÈRES

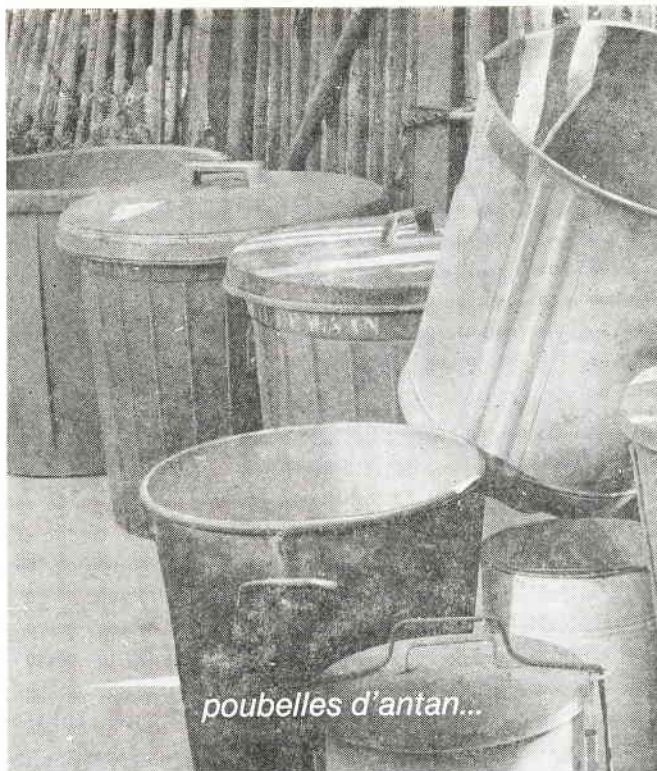
une garantie
un service
une gamme

PLATS CUISINES	Ravioli 3/1 TORTELLINI 3/1
DESSERTS	Entremets Mousses Gâteaux de riz
POTAGES	10 variétés
PATES ALIMENTAIRES	7 variétés à PLAT 2 variétés à POTAGE

Où que vous soyez, un Représentant spécialisé est à votre disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes d'approvisionnement.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Département COLLECTIVITES, MILLIAT FRERES, B.P. 22 - NANTERRE.
Tél. : BOI. 26-53.



poubelles d'antan...

poubelles de notre temps :
**avec un broyeur
à déchets alimentaires
CODIGEL
vous êtes gagnant !**



Pensez au temps perdu à rentrer et à sortir les poubelles, au temps passé à les laver. Pensez au gain de place. Pensez aussi à la suppression totale de toutes les odeurs. Le broyeur Codigel coupe, fragmente, pulvérise tous les déchets: épluchures, os, noyaux, coquillages, arêtes de poissons, plâtres chirurgicaux, etc... qui sont directement évacués par la conduite des eaux usées. Simple, pratique, propre, très silencieux et particulièrement robuste, le broyeur à déchets Codigel est indispensable aujourd'hui dans une collectivité. 3 modèles suivant l'importance des besoins.

Pour recevoir
une documentation, écrire à :

CODIGEL
37, rue des Acacias - Paris 17
Tél. : 754-25-49

PUBLICIS P 616 BE



**en 4 secondes,
un pansement
parfait, efficace,
confortable et
économique.**

TUBEGAZE est un bandage tubulaire sans couture qui se place en quelques instants à l'aide d'un applicateur simple et pratique.

C'est le bandage idéal pour les petites blessures aux doigts et aux orteils.

Directement chez **SCHOLL**, 15, rue de la Chapelle, **PARIS 18°** - ou au titre des prestations pour premiers soins aux accidentés du travail.

MG 88 TG 2 A



Tubegaze Scholl
MARQUE DÉPOSÉE
PANSEMENT MODERNE UNIVERSEL
DE GAZE TUBULAIRE
Notice illustrée franco
15, rue de la Chapelle - PARIS 18°

L'habitat idéal pour vos vacances

Vos vacances ce sont quelques courtes semaines après toute une année de travail, quelques semaines qu'il est devenu de nos jours indispensable de pleinement réussir, quelques semaines qui doivent être une nouvelle vie de détente, de plein air et de loisirs.

Il y a de multiples moyens de bien passer ses vacances, ceux-ci sont fonction des besoins et des possibilités de chacun. Ce sont : la résidence individuelle, l'hôtel, la colonie et le village de vacances.

Ces solutions sont bien sûr connues de tous mais encore trop souvent inadaptées aux goûts ou... aux moyens financiers. L'expérience maintenant acquise en ce domaine nous permet de mettre en évidence la part de responsabilité qu'a la forme de l'habitat dans cette situation.

Un groupe d'étude a repensé sous tous ses aspects ce point important et c'est après un long travail de mise au point que nous sommes actuellement en mesure de

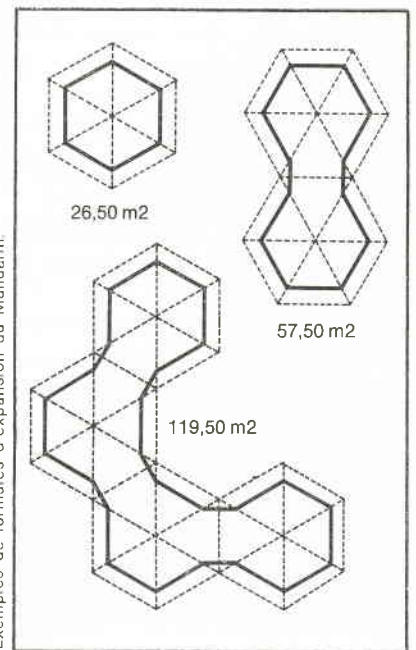
vous proposer l'habitat idéal à cet usage : c'est un bungalow qui se nomme LE MANDARIN, il est de forme hexagonale, a un toit pointu à six pans.

MANIABLE

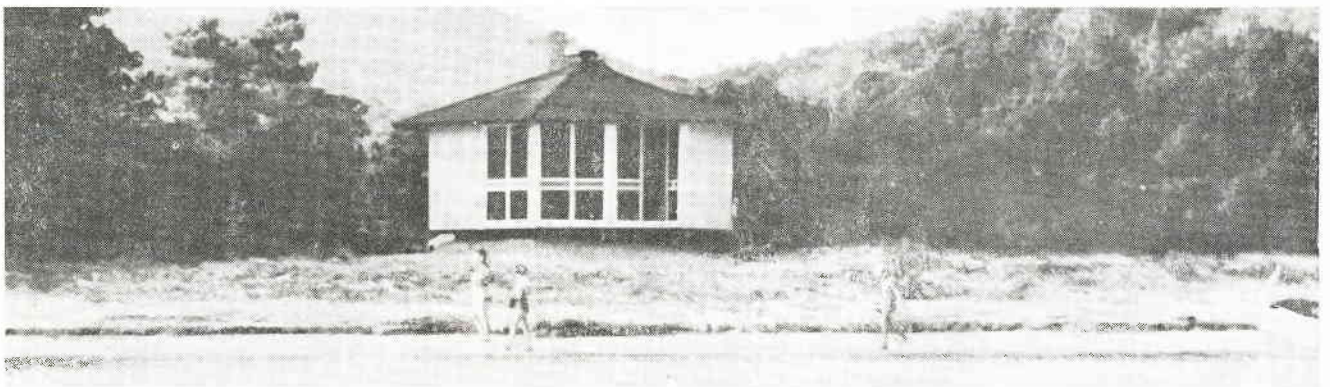
LE MANDARIN a une qualité majeure, c'est son grand pouvoir de juxtaposition. En effet sa forme hexagonale lui permet de s'accoler à d'autres sur un ou plusieurs côtés à la fois, il pourra être ainsi multiplié par 2, 3, 4, 5, 6 Mandarins et plus dans n'importe quel sens suivant les besoins et l'orientation désirée.

L'ensemble ainsi composé, avec bloc de jonction, porte la surface totale à 57,50, 88,50, 119,50, 150,50, 181,50 m², etc. Les variations sont infinies.

De plus, sa construction par assemblage d'éléments pré-usinés autorise une pose rapide. Ses fondations pisolant à 30 cm du sol



lui permettent d'être placé sur tous les terrains. Le toit qui le coiffe, ses murs, ont une gamme de couleurs variées lui permettant de s'intégrer à tous les sites.



CONFORTABLE

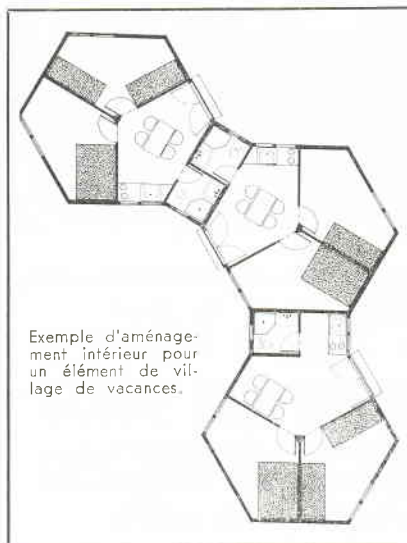
LE MANDARIN est une réalisation nouvelle associant avec bonheur le fonctionnel à l'esthétique. Ses nombreuses combinaisons de murs, portes et fenêtres offrent du « plein-ciel » au charme d'un intérieur où, le soin apporté à l'agencement comme à la décoration témoigne d'un souci du raffinement et d'un sens du confort.

Son coefficient d'isolation thermique lui permet de vivre sous tous les climats, son isolation phonique fera que vous y serez toujours chez vous.

RATIONNEL

LE MANDARIN est livré vide ou totalement équipé en fonction de son utilisation, du nombre et de la disposition des cellules. Par l'éventail de ses possibilités d'adaptation LE MANDARIN répondra toujours à vos aspirations si particulières soient-elles.

C'est ainsi qu'il a été mis au point plusieurs types d'aménagement intérieur répondant, entre autres, aux problèmes de la résidence individuelle, du club de détente, du motel, du village et de la colonie de vacances, ceci en tenant compte de la personnalité et du mode de vie de chacun.



FICHE TECHNIQUE

Fondations : plots béton ou muret + plot central pour positionnement à environ 30 cm du sol.

Charpente : horizontale, bastingas sapin traité rayonnants; verticale, métal traité.
— 1 mât central (chemisage pour cheminée*);
— poteaux d'angles avec chainages.

Murs : structure bois, multiplis « marine », complexe isolant assurant l'étanchéité thermique et phonique. Protection extérieure par résine synthétique et composés minéraux.

Ouvertures : portes-fenêtres, fenêtres métal traité.
— vitrerie (verre fumé*); protection et fermeture nocturne par panneaux lamellaires.

Toiture : composée de pans rigides de même composition que les murs.

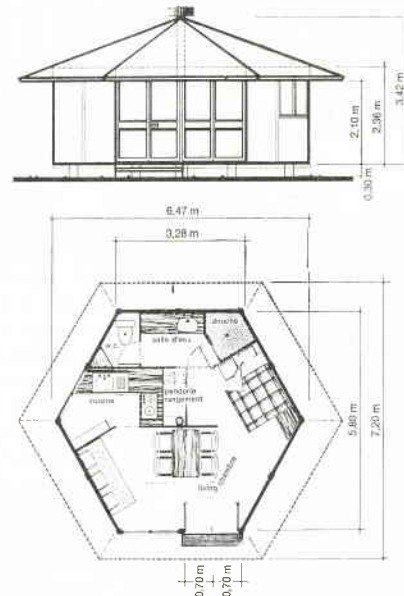
Couverture : bardeau minéral ou alu type ardoise, choix de coloris.

Plancher : ensemble de panneaux fixés sur le réseau charpente basse. - Plancher.

Finition intérieure : une couche d'impression murs et dôme.

Élément de jonction : il est composé de mêmes matériaux que la cellule mère. Version « haute montagne »*.

* Sur option. Nous consulter.



Surface utile : 26,5 m².
Surface du bloc de jonction : 4,50 m².
Surface couverte : 44 m².

Exemple d'aménagement d'un Mandarin-Résidence.

VOCATION SOCIALE

Créé pour être résidence principale ou secondaire, la vocation du MANDARIN s'est confirmée dans des implantations multiples :

en individuels groupés ou en chaîne, pour des villages de détente, motels et équipements divers. Il a donc été créé une catégorie « MANDARIN RESIDENCE » à usage individuel, une catégorie « MANDARIN TOURING » à usage collectif.

Les matériaux qui le composent lui permettent, avec un minimum d'entretien de rester jeune très très longtemps. Son pouvoir d'adaptation, son originalité, son confort et son prix à la portée de tous les budgets (possibilité de crédit) en font un investissement et un placement sérieux.

LE MANDARIN n'a pas été conçu pour le privilégié. Le but de ceux qui l'ont créé est de rendre, à la portée de tous, le moyen de pouvoir « s'évader », se distraire et se détendre. C'est pourquoi son but

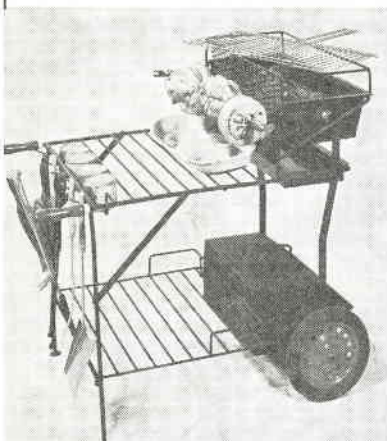
est aussi de voir s'implanter des chaînes hôtelières où en fin de semaine comme pendant ses vacances tout homme qui travaille pourra trouver un confort, une « table » à des prix abordables.

LE MANDARIN, toujours grâce à son énorme pouvoir d'adaptation, peut servir à implanter toutes sortes d'équipements qui vont de la « maison des jeunes » à la « crèche » en passant par des bureaux. Une multitude d'autres utilisations s'envisagent aisément.

LE MANDARIN
est distribué par
MAGASINS DE FRANCE,
8, rue Paturle, PARIS-14^e
Tél. : 250-31-62 - 828-19-26

COCAMBROCHE

"RESIDENCE"



Ce luxueux barbecue (pliable) permet de faire à la fois, avec le même foyer, un rôti à la broche et des grillades. Il est équipé d'un tournebroche mù par un mouvement d'horlogerie garanti, à vitesse réglable. Le foyer et le cendrier sont émaillés. Deux roues caoutchoutées permettent le déplacement de ce modèle sur tous les sols. Il comporte une table de service, une desserte, et de très nombreux accessoires. COCAMBROCHE fabrique également 6 autres modèles de barbecues, plus simples ou plus luxueux, ainsi que 3 modèles "cheminée" et un modèle "four".

En vente Grands Magasins et Arts Ménagistes.

Documentation illustrée et tarifs sur simple demande à :

COCAMBROCHE, BP 26 - 41 SAINT-OUEN VENDOME

7000 articles pour

- * FÊTES, KERMESSES
- * TOMBOLAS
- * BALS, CONGRÈS
- * FÊTE DES MÈRES
- * ARBRES DE NOËL

FILLON

12, rue Al.-Lorraine, 79 - PARTHENAY - Tél. : 100

Catalogue gratuit en nous adressant ce papillon

Je désire recevoir sans engagement votre catalogue gratuit "Fêtes 1969" et "Jouets".

NOM PRENOM

FONCTION

ADRESSE

DEPUIS 1884... VROMAN construit et perfectionne le MATÉRIEL SPORTIF pour

GYMNASES, STADES, PISCINES, CAMPS DE VACANCES

Qualification F.I.F.A.S. toutes catégories - Références en toutes régions - Catalogue et tarif franco sur demande

VROMAN

Siège Social - Bureau d'Etudes - Usine : 36, rue du Brondeloire - (59) ROUBAIX
Tél. : 73-60-25 - 73-21-91



La Compagnie des Restaurants Jacques Borel ouvrira au Printemps 1969, à l'enseigne Jimbo, ses 2 premiers restaurants d'autoroute, l'un à Assevillers (Autoroute du Nord à hauteur de Bapaume), l'autre à Venoy (Autoroute du Sud, à hauteur de Chablis-Auxerre).

Le Groupe poursuit par ailleurs son développement dans les restaurants d'entreprise (15 nouveaux contrats signés en 1968 — surtout en province — totalisant 16.000 couverts par jour), le Ticket-Restaurant (75.000 tickets émis chaque jour), les restaurants publics (Wimpy, Jimbo, Auberge Express, Grillades, Table du Chef).

SOPARECO

LITERIE

DRAPS

COUVERTURES
SERVIETTES ÉPONGES
VÊTEMENTS DE TRAVAIL
VÊTEMENTS D'ENFANTS

SHORTS

MARINIÈRES

CHAUSSURES

JOUETS

CADEAUX

SO. PA. RE. CO., 28 et 30, Rue Pasteur
94 - VILLEJUIF - Tél. 726 73-06

Fondée en 1882

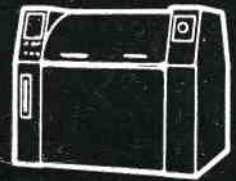
Dr ROSS

2 Sociétés : LOHE & ROSS et Dr ROSS
Usines et Fonderie à HENNEF-SIEG, Allemagne

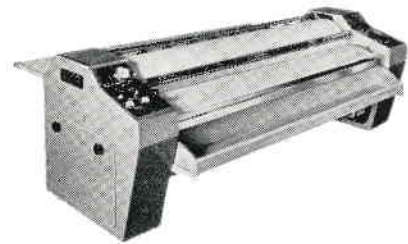
toute la gamme
de machines
pour la blanchisserie



PULLMAN



MACHINE A LAYER
BARBOTE
OU A TAMBOUR



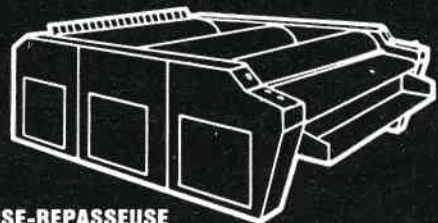
Sècheuse-Repasseuse



CHAUDIERE A
CIRCULATION D'HUILE



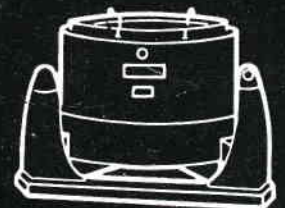
ESSOREUSE
ULTRA-RAPIDE



SECHEUSE-REPASSEUSE



SECHEUSE-REPASSEUSE

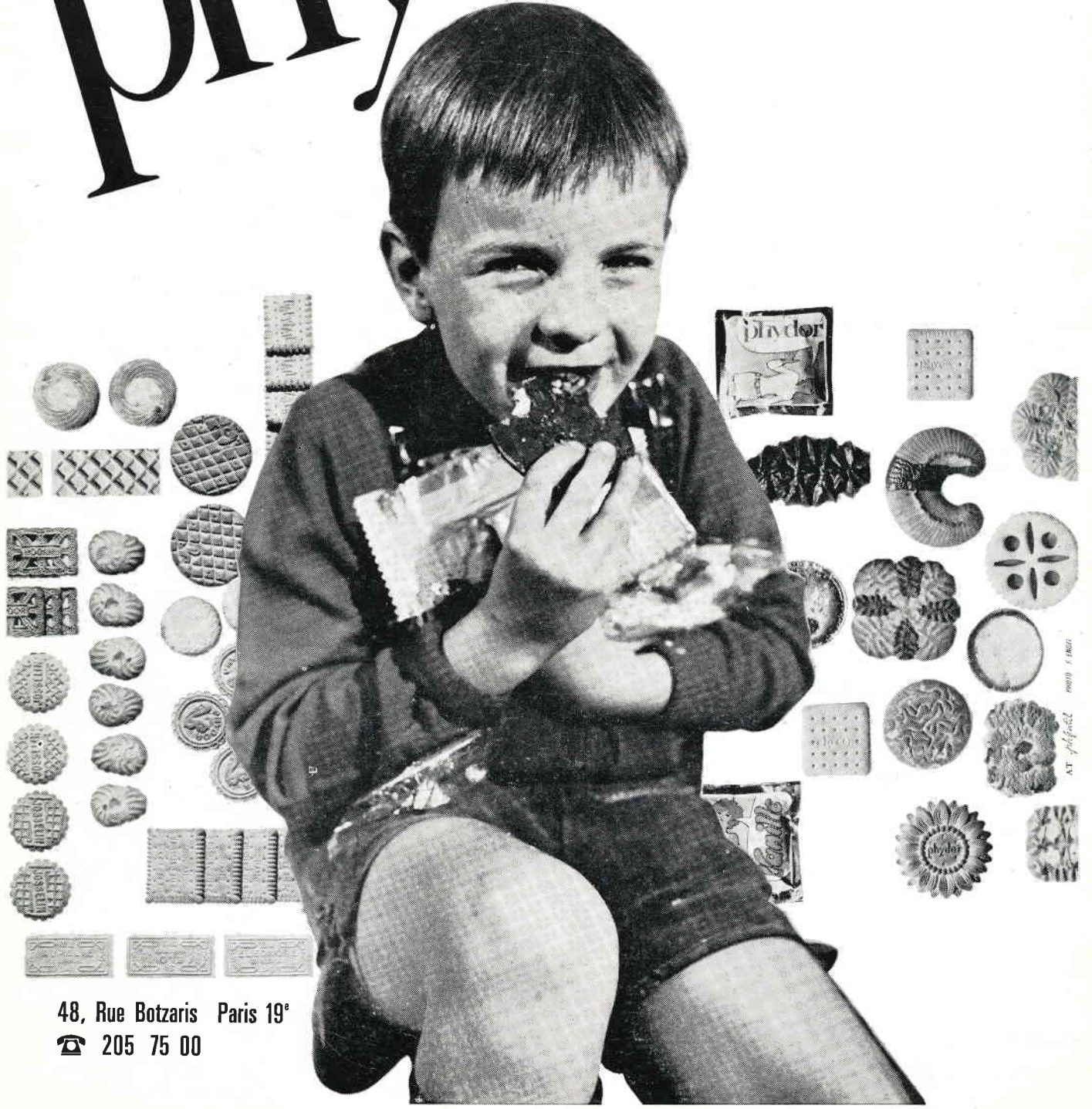


ESSOREUSE A PANIER AMOVIBLE

ROSS FRANCE S.A.R.L., B.P. 55
(92) ASNIÈRES - TÉL. : 733-26-98

portions individuelles pour collectivités

phydor



48, Rue Botzaris Paris 19^e
☎ 205 75 00

AT - phydor - 1980 - 1981